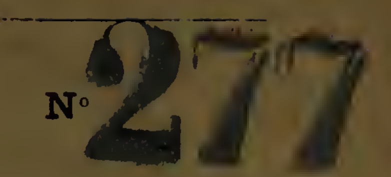
FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1904

THÈSE



POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le Mercredi 20 Avril 1904, à 1 heure

PAR

Ernest JAMIN-DAVIAU

DE LA DIATHÈSE GOUTTEUSE

AU 18e SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU 19e

Président : **M. BRISSAUD**, Professeur.

Juges { MM. **HAYEM**, **GAUCHER**, } Professeurs. **LETULLE**, Agrégé.

PARIS
LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
JULES ROUSSET
1, RUE CASIMIR-DELAVIGNE ET RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 12
(Anciennement 36, rue Serpente)

1904

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1904 | THÈSE | N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le Mercredi 20 Avril 1904, à 1 heure

PAR

Ernest JAMIN-DAVIAU

DE LA DIATHÈSE GOUTTEUSE

AU 18e SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU 19e

PRÉSIDENT : M. BRISSAUD, Professeur.

JUGES { MM. HAYEM, GAUCHER, } Professeurs. LETULLE, Agrégé.

PARIS
LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
JULES ROUSSET
1, RUE CASIMIR-DELAVIGNE ET RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 12
(Anciennement 36, rue Serpente)

1904

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. DEBOVE.
Professeurs	MM.
Anatomie	POIRIER.
Physiologie	Ch. RICHET.
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD.
Pathologie médicale	HUTINEL. BRISSAUD.
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	CORNIL.
Histologie	Mathias DUVAL
Opérations et appareils	BERGER.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET.
Thérapeutique	GILBERT.
Hygiène	N...
Médecine légale	BROUARDEL.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	DEJERINE.
Pathologie comparée et expérimentée	CHANTEMESSE
Clinique médicale	DEBOVE. LANDOUZY. HAYEM. DIEULAFOY.
Clinique des maladies des enfants	GRANCHER.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY.
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND.
Clinique chirurgicale	TERRIER. DUPLAY. LE DENTU. TILLAUX.
Clinique ophtalmologique	LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	GUYON.
Clinique d'accouchements	PINARD. BUDIN.
Clinique gynécologique	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON.

Agrégés en exercice

MM.
ACHARD.
AUVRAY.
BEZANÇON.
BONNAIRE.
BROCA (Aug)..
BROCA (André.)
CHASSEVANT.
CUNEO.
DEMELIN.
DESGREZ.
DUPRE.
FAURE.
GILLES DE LA TOURETTE.
GOSSET.
GOUGET.
GUIART.
HARTMANN.
JEANSELME.
LANGLOIS.
LAUNOIS.
LEGRY.
LEGUEU.
LEPAGE.
MARION.
MAUCLAIRE.
MERY.
POTOCKI.
REMY.
RENON.
RICHAUD.
RIEFFEL, chef des trav. anat.
TEISSIER.
THIERY.
THIROLOIX.
THOINOT.
VAQUEZ.
WALLICH.
WALTHER.
WIDAL.
WURTZ

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation

A LA MÉMOIRE DE MON CHER PÈRE

Regrets éternels

A MA CHÈRE GRAND'MÈRE

ET

A MA BONNE MÈRE

Faible témoignage de reconnaissance
pour les Sacrifices qu'elles se sont imposés.

A MES MAITRES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS

A MES PARENTS

A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR BRISSAUD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

INTRODUCTION

La goutte est, sans contredit, la plus cruelle maladie qui puisse affliger l'humanité. Depuis que le monde existe, le martyrologe des goutteux va toujours croissant, quelle que soit l'expression dont on se soit servi pour désigner cette implacable ennemie : la goutte. Sous l'influence du bien vivre qui pénètre davantage chaque jour dans toutes les classes de la société, elle menace de prendre un développement alarmant.

D'innombrables moyens de guérison ont été employés contre la goutte. Mille recettes, mille pilules, mille espèces de liqueurs, mille élixirs anti-goutteux ont été, depuis des siècles, préconisés comme le spécifique indéniable des accès goutteux. Il n'y a guère de maladies qui aient autant donné lieu aux essais de l'empirisme.

Le nombre relativement élevé de ces divers moyens thérapeutiques prouve leur inefficacité presque complète. Aussi, n'avons-nous point l'intention de les critiquer, ni d'en indiquer de préférables, mais nous nous proposons seulement de jeter un regard à quel-

que cent ans en arrière, et d'exposer, aussi clairement que possible, — d'après les divers documents de l'époque que nous avons pu réunir, — la manière toute spéciale dont on considérait la goutte et son traitement, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle.

Qu'il nous soit permis d'offrir nos respectueux remerciements à M. le Professeur Brissaud, pour le grand honneur qu'il nous fait en acceptant la présidence de notre thèse.

CHAPITRE PREMIER

Avant d'entrer dans la description de la diathèse goutteuse et de son traitement au XVIII[e] siècle, il nous semble indispensable d'exposer très succinctement, — sans toutefois revenir aux longues discussions qui ont eu lieu à ce sujet, — la cause de cette cruelle maladie. Nous ne nous arrêterons pas à décrire la goutte elle-même, ses formes diverses, et ses complications viscérales ou autres. De nombreux ouvrages, faits de main de maître, nous interdisent une telle témérité.

Quelques mots suffiront pour expliquer l'étiologie de cette affection :

La goutte peut être héréditaire ; ses premières manifestations peuvent se traduire chez l'enfant, dès sa puberté, par des migraines, épistaxis, hémorrhoïdes, éruptions eczémateuses ; chez l'adulte, vers l'âge de 25 ans et après, par des troubles dyspeptiques avec flatulence, pesanteur stomacale, ballonnement du ventre, constipation, prurit anal et par la présence de sédiments uriques et uratiques, véritable cause de l'accès goutteux. D'autres éprouveront des

accès d'asthme, quelques attaques plus ou moins légères de coliques hépatiques ou néphrétiques, quelques poussées furonculeuses. Une calvitie précoce et une tendance notable à l'obésité pourront parfois accompagner les accidents ci-dessus énumérés.

Voici, brièvement présenté, le type de l'homme né goutteux. Toutefois, l'hérédité peut ne pas exister — et ces cas sont fréquents — et il faut alors chercher les principales causes de la goutte d'un autre côté. On les trouvera dans les excès de table, l'abus des vins généreux ou des bières alcooliques, un genre de vie sédentaire. Aussi cette maladie est-elle plutôt l'apanage de la classe riche, et se rencontre-t-elle plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes.

Quant à la description complète de l'accès goutteux, elle nous entraînerait trop loin ; et, du reste, il est peu de personnes qui n'aient été témoins des souffrances endurées par le patient. Nous ferons donc de suite, en quelques lignes, la physiologie pathologique de la goutte, nous basant sur les données et expériences des maîtres en cette matière.

A. **Théories actuelles.** — La goutte est caractérisée par le dépôt d'acide urique et d'urates dans les articulations et divers tissus. Le sang contient toujours un excès d'acide urique, surtout pendant les accès. Pour le démontrer, Garrod (1) a imaginé le procédé suivant qui porte son nom :

(1) Garrod. — (La goutte, sa nature, son traitement). *Méd. chirurgical transactions*, 1848.

« *Procédé du fil de Garrod* » : Après avoir recueilli dans un verre de montre quelques grammes d'un sérum d'un goutteux, ou de la sérosité d'un vésicatoire — que l'on aura préalablement appliqué loin de l'articulation, car, recueillie dans son voisinage immédiat, la sérosité ne donnerait pas d'acide urique — on ajoute 5 ou 6 gouttes d'acide acétique, puis on y laisse plonger quelques brins de fil. Au bout de deux jours, lorsque l'évaporation est complète, ces fils sont recouverts d'acide urique, ce qu'on ne trouve pas chez un sujet non goutteux.

Les urines contiennent également de l'acide urique en excès, surtout à la fin des accès qui constituent de véritables décharges ; ce n'est qu'à leur début que la quantité d'acide urique devient inférieure à la normale, car il se concentre uniquement au point douloureux.

Ces constatations tendent à faire considérer la goutte comme due à un excès d'acide urique dans le sang et les organes : à l'uricémie, ainsi qu'a dit Garrod.

Mais l'acide urique n'est pas seul en cause, et, d'ailleurs, d'où vient-il ? Avec M. Bouchard, on admet que c'est un terme intermédiaire entre les albuminoïdes et l'urée, dernier aboutissant de leur désassimilation. Comme le diabète ou l'obésité, la goutte serait donc une maladie par ralentissement de la nutrition. Pour Bence Jones (1), la goutte résulte d'une oxydation

(1) In : A treatise on gravel calculus and gout ; chiefly an application of Liebig's physiologyto the prevention and cure of these diseases. Lectures on chimical and mechanical diseases and their relationship ; diseases of suboxydation (*Med. Times and Gaz...*, 1865, t. I, p. 407).

incomplète des matières albuminoïdes, et sa nature est la même que celle du diabète.

HORBACZEWSKY considère l'acide urique comme dérivant de la nucléine des globules blancs, ce qui explique son abondance chez les leucocythémiques. Enfin, des recherches récentes tendent à faire supposer que ce n'est pas seulement la *quantité* d'acide urique qui détermine la goutte, mais aussi sa *qualité*. L'expérience de PFEIFFER semble donner raison à cette nouvelle théorie : si l'on dépose 0,50 cg. d'acide urique sur un filtre, et qu'on verse par dessus l'urine d'un sujet sain, elle se charge d'acide urique pendant la filtration ; dans les mêmes conditions, une urine goutteuse se dépouille d'une partie de son acide urique qu'elle laisse sur le filtre.

Pour que l'acide urique se dépose, il ne suffit donc pas qu'il existe en excès, peut-être est-il nécessaire qu'il soit faiblement combiné ?

Telles sont quelques-unes des théories actuelles sur la diathèse goutteuse. Il n'est pas sans intérêt de relater quelles ont été jusqu'à ce jour les théories les plus en faveur près de nos ancêtres, pour expliquer cette maladie qui leur semblait revêtue d'un cachet si mystérieux et si original.

B. **Théories anciennes**. — Si l'on se transporte aux temps les plus reculés, on trouve qu'Hippocrate lui-même prétend que la goutte consiste dans un « mélange de bile et de pituite », qui, après avoir été mis en mouvement, se dépose sur les articulations.

Galien, Oribaze, Aetius, Paul d'Egine, Alexandre de Tralles, ont pensé que la goutte était occasionnée par une « fluxion sur les parties affligées. »

Paracelse a prétendu que la goutte n'était autre chose que « l'acrimonie de la Synovie ».

Senner rejette cette opinion et y substitue « l'effervescence de la synovie par un acide vitriolique. »

Van Helmont dit que le siège de cette maladie est dans « la liqueur prolifique ».

Pietsch, cité par Barthez (1), soutient aussi que la cause générale de la goutte est « l'humeur prolifique mal élaborée, mal préparée dans les organes de la génération qui se sont affaiblis, lorsque cette humeur ne s'évacue pas, ou qu'elle est résorbée des vésicules séminales dans la masse du sang. »

Baillou Gulielmus (2), médecin de Paris (1538 à 1616), donne à ce sujet une théorie assez originale : « La goutte, dit-il, est provoquée par une sérosité qui se jette, comme par bonds, sur toutes les jointures ou sur plusieurs. Quand elle attaque l'une ou l'autre articulation, en raison de sa faiblesse préalable, qui est une des causes du retour du paroxysme, elle provoque l'*Arthritis*, ennemie des pauvres, fille de Bacchus et de Vénus, méprisée des femmes, des eunuques et des enfants. »

Fernel donne pour cause « la pituite tant interne qu'externe, ou seulement l'une ou l'autre. »

(1) *Barthez.* — Traité des maladies goutteuses. Paris 1802.

(2) *Delpeuch.* — Histoire des maladies : la goutte et le rhumatisme. — 1900.

RIVIÈRE prétend que cette maladie dépend d'un sel acide, corrosif, inné dans le sang et qui s'en sépare pour enfiler les veines lymphatiques et leur communiquer des qualités délétères qui donnent lieu aux douleurs, aux tiraillements dont les goutteux sont tourmentés. »

SYDENHAM (1), au XVIIe siècle, pense que la goutte prend son origine dans l'estomac, et WILLIS l'attribue à « certains levains, à la faiblesse des viscères et à un appauvrissement du sang. »

C. **La goutte au XVIIIe siècle**. — Enfin, nous arrivons au XVIIIe siècle, et BOERHAAVE est un des premiers qui se soit un peu spécialement occupé de la goutte. Il prétend que cette maladie a pour cause prochaine « un vice dans les parties nerveuses les moins considérables dans leur volume et dans les humeurs qui les arrosent. » Pour lui, la goutte est « une disposition générale essentielle qui croît dans le corps et se développe comme les ongles, et que les accès qu'elle produit à longs intervalles, après s'y être accumulés pendant longtemps, ne sont que symptomatiques de cette disposition générale. »

BARRY ajoute que « cette altération du fluide nerveux est produite par le vice de la dernière digestion, ou préparation des humeurs. » D'accord avec d'autres médecins de son époque, il prétend que « l'unique principe de la goutte est le résidu des boissons et aliments qui contiennent beaucoup de

(1) Sydenham. — De podagra et hydrope. — Londres 1683.

mucilage, sans qu'on doive l'attribuer aux excès d'aucun genre commis antérieurement. »

PONSART, moins affirmatif, sans toutefois rejeter la théorie précédente, croit que la goutte consiste plutôt dans « la diminution de la capacité des vaisseaux *exhalans de la peau*, qui ne permettent plus une transpiration sensible suffisante. »

CULLEN, se rapprochant un peu de BOERHAAVE, a pensé que la diathèse goutteuse est une affection du système nerveux qui, en se communiquant au « système sanguin », produit l'état inflammatoire de la goutte.

STOLL, d'après GRANT, selon BARTHEZ, soutient que la véritable cause de la goutte est « une humeur biliforme ou atrabilaire qui s'accumule dans le sang, (surtout dans le système de la veine porte), et qui y circule « jusqu'à ce qu'elle allume la fièvre dépuratoire arthritique ». — Il croit que « la matière de la goutte a une grande affinité avec l'atrabile des Anciens, qui cause la maladie hypocondriaque avec matière. »

Enfin, un auteur du XVIIIe siècle, en parlant de la théorie adoptée par M. Desault, s'exprime ainsi : « Suivant M. Desault (1), un des médecins qui aient le mieux raisonné de la goutte, la cause de cette maladie est une transpiration arrêtée et corrompue. « Nous établissons, dit-il, la cause de ce mal dans la peau. Cette partie du corps humain étant dure et

(1) Desault. — Dissertation sur la goutte. — Paris 1780.

ridée par le penchant de l'âge, ou obstruée par les fautes qui causent ce mal, ces tuyaux excrétoires sont la plupart sans usage. La matière qu'ils versaient est retenue peu à peu ; elle circule avec le sang et les autres liqueurs, se mêle avec la lymphe que la nature fait couler dans les articles ; parvenue à un certain degré, elle force le diamètre des vaisseaux excrétoires de cette lymphe, coule avec elle dans les articulations, pince, par sa nature, les membranes et les tendons qui y aboutissent et cause cette vive douleur que nous appelons la goutte. »

De tous les auteurs que nous venons de citer, la théorie de M. Desault est, d'après G. Villette, (1) chirurgien de l'époque, celle qui semble se rapprocher de la vérité. Il semble avoir entrevu la cause véritable de la goutte, car il s'exprime ainsi : « M. Desault me paraît dans le droit chemin, quant aux causes immédiates, c'est-à-dire, relativement à l'activité mordante et douloureuse de l'humeur transpirable dirigée sur les aponévroses, les ligaments et sur les tendons qui aboutissent aux articulations, ainsi que sur la synovie, le périoste et les os mêmes qui sont sujets à ses attaques. Mais, si, comme le dit l'auteur, la cause médiate consistait dans « l'oblitération des bouches exhalantes de la peau lorsqu'elle est ridée par l'âge », il s'ensuivrait que tous les sujets dont la peau n'est pas altérée par les années, ne devraient pas être exposés à la goutte. Or, l'expérience journa-

(1) « Conseils aux goutteux et rhumatisants. »

lière nous présente que des sujets très frais en apparence, et très jeunes encore, sont exposés à cette maladie. Le teint fleuri, même chez les hommes de 30 à 40 ans est souvent, pour le médecin observateur, un indice presque sûr de la propension aux affections goutteuses. Mais ce qui n'a point échappé à la sagacité du célèbre Barthez, c'est la *consistance tufacée* des tumeurs goutteuses.

« En effet, l'altération des tumeurs excrémentitielles du sang produit une décomposition spontanée qui y fait prédominer la *substance terreuse*. Cette altération résultant de la matière transpirable, répercutée sur les organes, ne fait que s'accroître de plus en plus, surtout si ce désordre est favorisé par des erreurs dans le régime. Un grand nombre d'observations démontrent la surabondance de la *craie* ou de la *terre calcaire* dans les déjections solides ou fluides des goutteux : les sueurs, les crachats, les urines de ces malades, soumis à l'évaporation, laissent un dépôt calcaire. MUSGRAVE a remarqué, il y a quelques années, que, dans une certaine province d'Angleterre, la goutte est beaucoup plus fréquente, depuis qu'on emploie la chaux à la culture des terres.

« Pour ajouter aux preuves de la prédominance calcaire, on pourrait citer l'observation de GAUBIUS et de REIMAR, qui trouvèrent des fragments de matières plâtreuses dans les poumons d'un goutteux, mort asthmatique, et celle qui se trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences,* qui expose qu'un goutteux guérit, après avoir rendu pendant neuf mois des

urines laiteuses déposant un sédiment crayeux qui durcissait au bout de deux heures, et dont le poids fut évalué à plus de 60 livres dans cet espace de temps. »

D'après ce passage que nous venons d'exposer, on peut se rendre compte de la façon dont on considérait la goutte à la fin du XVIII[e] siècle, et en tirer les deux corollaires suivants :

Pour les praticiens de l'époque :

1° La goutte est une « dégénérescence des fluides où prédomine la substance calcaire ».

2° « L'altération des organes digestifs et l'interception de la matière perspirable doivent être généralement considérées comme favorisant l'éclosion de la goutte ».

D. **Des causes de la goutte.** — Toutes ces théories tant anciennes que particulières au XVIII[e] siècle que nous venons d'énumérer, s'efforcent d'expliquer ce qu'est la diathèse goutteuse. Il en est d'autres, non moins curieuses, sur les causes médiates ou immédiates de cette maladie. Qu'il nous soit permis d'en exposer brièvement quelques-unes :

Pour les uns, et Van Swieten (1) est du nombre, la cause médiate de la goutte dérive de « *l'inertie des pores exhalans* » ; mais cette inertie est elle-même produite par « bien des circonstances que nous appellerons éloignées, et qui toutes ont la faculté de

(1) Van Swieten. Commentaria. 1764.

diminuer les forces vitales et l'énergie de tout le système » ; telles sont celles qui suivent :

« La mélancolie hypocondriaque, la suppression des évacuations habituelles, telles que les règles, les hémorrhoïdes, les hémorrhagies nasales ou utérines, les sueurs répercutées par l'air froid, l'abus des liqueurs, l'oisiveté, le vin, l'excès des plaisirs de l'amour, les veilles, les chagrins, les vives affections de l'âme (Stahl a un des cas où des mouvements de terreur avaient déterminé à l'instant un accès de goutte), et la forte contention de l'esprit ».

Van Swieten cite à ce sujet le cas d'un mathématicien vivant sagement, qui avait une goutte héréditaire dont il accélérait les accès, lorsqu'il s'était appliqué pendant longtemps à la résolution d'un problème difficile.

Il ajoute que l'on doit compter encore parmi les causes de la goutte : « la suppression de la transpiration des pieds et des mains, les ulcères desséchés à la surface du corps, les dartres, les érysipèles, les angines répétées, certaine fièvre autre que celle qui est propre aux accès de goutte, l'affection scorbutique, la syphilis, le vice psorique répercuté, l'imprudence de ceux qui, après avoir été mouillés, laissent sécher leurs habits sur eux, le froid humide qu'éprouvent ceux qui sont obligés de bivouaquer.

Le Docteur Alphonse Leroy, dans son *Manuel des goutteux*, dit : « Tous ceux qui s'occupent des moyens de remédier à la goutte, doivent surtout étudier avec soin tous les phénomènes de transpiration

insensible et chercher tous les moyens de l'augmenter à leur gré, sans troubler l'économie ; car c'est se rendre maître de la goutte, que de se rendre maître de la transpiration insensible. Cette assertion est pleinement confirmée par tous les savants praticiens de notre temps, et surtout, ce qui m'en fait honneur, par Desault, James et Warner ».

D'autres auteurs contemporains expliquent d'une façon invraisemblable les causes de la goutte. Ainsi Gaubius, cité par Barthez, a vu des hommes sujets à la goutte par l'abus du vinaigre. Boerhaave, d'après Van Swieten, a vu ces mêmes effets produits par « l'abus de l'usage de l'esprit de soufre ». Joseph Scaliger, d'après le même auteur, a remarqué que rien n'engendre plus la goutte que le fromage. Barthez allègue, ainsi que plusieurs autres médecins, pour cause fréquente de la goutte : la cessation des exercices auxquels on avait coutume de se livrer depuis longtemps.

Lieutaud, dans son *Précis de Médecine pratique*, dit que l'excès de boire et de manger est « ce qui donne le plus souvent naissance aux affections goutteuses », et il cite le fait suivant : « Un goutteux d'environ 60 ans, qui s'était livré sans mesure à tous les plaisirs de la vie, et qui était perclus des pieds et des mains, crut, dans un moment, qu'il était temps de penser à l'avenir et de réparer, par une vie mortifiée et pénitente, les fautes de sa jeunesse. Dans ce pieux dessein, il se livra à un jeûne très austère, et ne se permit, pour toute nourriture, que des haricots cuits sans

assaisonnement, du pain et de l'eau. Son goût, blasé par la bonne chère, souffrit, comme on le pense bien. de ce changement ; son estomac même refusait absolument cette nourriture insipide ; il ne s'en mit pas en peine et attendit la faim avec beaucoup de courage. Il finit par trouver assez bon ce qui lui avait paru d'abord si détestable ; il s'accoutuma insensiblement à son nouveau régime, et il eut, dans la suite, la double satisfaction : d'avoir apaisé les troubles de sa conscience, et d'avoir guéri radicalement, sans y avoir pensé, une goutte ancienne et cruelle, recouvrant même l'usage de ses pieds et de ses mains, comme dans la plus parfaite santé.

« On sait, ajoute Lieutaud, que plusieurs goutteux qui, par des malheurs imprévus, avaient passé de l'état d'opulence le plus brillant à celui de la pauvreté la plus honteuse, au point d'être réduits au pain et à l'eau, avaient été dédommagés de la perte de leur fortune par la guérison la plus complète d'une maladie qui empoisonnait tous leurs plaisirs ».

Cette dernière théorie, prouvée en quelque sorte par l'observation précédente, est celle qui se rapproche le plus de nos idées actuelles, et, à cette époque déjà si éloignée pour nous, la seule qui soit vraiment admissible. Le fait suivant que nous empruntons à G. Villette, médecin et chirurgien à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, confirme cette théorie :

« Vers 1536, François Pechius (cité par Schenkius), âgé alors de 50 ans, goutteux et tourmenté horrible-

ment des douleurs particulières à ce mal, monta sur une mule et partit pour exécuter les ordres que lui avait donnés le Grand-Duc. Un marquis le saisit et l'emprisonna près de Verceil. Sa femme et ses enfants le croyaient mort. Il y avait 20 ans qu'il était en prison, lorsque les Français firent une irruption en Italie, vers 1556, prirent la citadelle où il était détenu prisonnier ; ils le trouvèrent en parfaite santé et le délivrèrent. Ce fut un spectacle curieux pour les habitants de Verceil, de le voir marcher par les rues sans bâton, l'épée au côté, comme un autre Lazare sorti du tombeau ; il trouva ainsi, dans la disette, la guérison du mal qu'il avait contracté au sein de l'abondance. »

Pour en finir avec cette question, nous ajouterons qu'à cette époque, Dumoulin était bien convaincu de cette vérité, puisqu'il recommandait aux goutteux de ne point faire d'excès d'aucune sorte, surtout pour la table, et qu'il leur faisait prendre de temps en temps des toniques et sudorifiques, « pour fortifier insensiblement les organes digestifs. »

E. **Des diverses dénominations de la goutte à cette époque.** — Si l'on compulse les différents ouvrages qui ont paru il y a quelque cent ans, on remarque que la goutte semble avoir été confondue par beaucoup d'auteurs avec un certain nombre de maladies, qui, les unes n'en sont que les symptômes ou les manifestations, et les autres, des entités différentes. Les praticiens d'alors variaient son

nom suivant les organes où elle se fixait ; de là leur confusion.

C'est ainsi qu'on l'appelait :

« *Céphalalgie*, quand elle est à la tête ;

« *Sereine*, quand elle est sur les yeux ;

« *Dentagre*, sur les dents et les gencives ;

« *Onagre*, au coude ;

« *Chiragre*, aux mains ;

« *Courbature* et *Lumbago*, quand elle affecte les unes ou les autres vertèbres, depuis la nuque jusqu'au coccyx, les clavicules, les côtes et les omoplates ;

« *Sciatique*, quand elle se porte sur la cuisse, et surtout à son insertion avec la hanche;

« *Gonagre,* au genou ;

« *Podagre,* au pied (Cette dénomination a, d'ailleurs, été conservée).

« *Exquise*, quand elle ne dérive d'aucune maladie connue ;

« *Symptomàtique* ou *Bâtarde*, lorsqu'elle résulte d'une autre maladie ;

« *Universelle,* quand elle occupe toute l'habitude du corps ;

« *Mignarde*, quand elle ne cause que de légères douleurs. »

Telles sont les diverses dénominations dont on avait coutume de se servir pour désigner les manifestations goutteuses. Aujourd'hui, certaines ne peuvent être confondues avec la maladie elle-même. Toutefois, malgré ces erreurs, il est bon de recon-

naître qu'à cette époque, on divisait déjà la goutte en « *ambulante ou fixe, régulière ou irrégulière, aigüe ou chronique, héréditaire ou acquise.* » Cette division laissait déjà prévoir les études qui ont suivi et qui nous ont débarrassés de ces erreurs qui n'ont de curieux que leur originalité.

F. **Théorie de l'intermittence des accès de goutte.** — Il est de notoriété publique que la goutte n'est pas une maladie dont le cours soit régulier et dont on puisse prévoir presque à coup sûr les évolutions, les complications et la terminaison. Rien n'est plus capricieux que cette affection, qui procède par bonds désordonnés et imprévus. Cette marche essentiellement irrégulière avait été constatée déjà depuis longtemps, et nous trouvons, tout au commencement du XIX[e] siècle, un auteur qui semble s'être appliqué d'une façon toute spéciale à l'étude des accès goutteux ; c'est le docteur BODARD, qui a expliqué l'intermittence de ces paroxysmes, assez clairement pour l'époque, dans un de ses « *Commentaires sur la Médecine expectante et agissante du docteur Voulonne, imprimés à Florence, en 1801.* »

Voici la traduction de ce passage, tirée d'un auteur contemporain :

« Le docteur Voulonne dit : « Dans l'intervalle des paroxysmes. nous ne trouvons aucune indication pour la médecine active, ni de la part de la nature, dont les mouvements sont réguliers, ni de la part du

principe prolifique que nous ne connaissons pas, et qui, probablement, n'existe pas dans cet intervalle. »

Le docteur Bodard répond : » Je serais tenté de dire, qu'à cette époque, le principe morbifique peut exister, mais qu'il n'est pas assez développé pour incommoder le malade et pour être aperçu par le médecin ; de manière qu'il ne semble présenter alors aucune prise à la médecine agissante, ni à la médecine expectante, c'est-à-dire à la nature. Mais, s'il m'était permis d'alléguer quelques raisons contraires à l'opinion du docteur Voulonne, je dirais : Immédiatement après l'explosion du paroxysme, les tendons, les ligaments et les membranes, le périoste, les articulations, enfin tous les organes qui ont été le théâtre de cette scène douloureuse, jouissent des avantages remportés par la nature, victorieuse du principe morbifique. Le malade ne sentant plus de douleurs, le médecin ne voyant rien d'apparent, peuvent croire, au premier aspect, que la nature elle-même n'a plus aucun ennemi à combattre, et qu'elle jouit, dans une paix parfaite, du prix de sa victoire. Mais, avec un peu d'attention, on jugera, selon moi, que la nature, plus sensible et plus attentive que nous, ne trouve point cette victoire aussi complète, et qu'elle est constamment occupée à neutraliser l'afflux et le renouvellement des forces de l'ennemi. D'abord je serais tenté d'appeler cet ennemi : *Empâtement obstructeur,* au lieu d'*acrimonie inflammatoire,* comme l'appellent quelques auteurs, parce qu'il n'acquiert le caractère inflammatoire qu'à la

suite d'un engorgement manifeste de tous les vaisseaux dilatés avec violence.

« Si donc cet épaississement des fluides était entièrement dissipé dans l'intervalle des paroxysmes, on ne verrait pas les goutteux manquer de cette agilité et de cette souplesse que l'on remarque chez tous ceux dont les articulations sont absolument libres ; leur teint, par une fraîcheur trompeuse, n'annoncerait pas une diathèse *pléthorico-lymphatique*, qui décèle la présence constante d'une plénitude humorale. De plus, nous remarquons que les paroxysmes qui succèdent, sont plus ou moins rapprochés, plus ou moins violents, selon que le malade a plus ou moins secondé les efforts salutaires de la nature par un régime plus ou moins régulier, et selon qu'il s'est plus ou moins livré aux excès susceptibles de l'opprimer et de la contrarier. »

Le même auteur ajoute, quelques pages plus loin : « On ne se douterait pas qu'il y a quelque chose de vrai dans cette expression triviale, dont le vulgaire se sert pour consoler les goutteux : *La Goutte est un brevet de longue vie.* Une maladie aussi horrible ne peut certainement pas être regardée comme un signe de longue vie ; mais l'accès peut être regardé comme un bienfait résultant des efforts du principe vital pour purifier et purger le système vital des personnes avancées en âge, comme le dit SYDENHAM, d'après HIPPOCRATE, en parlant de l'*arthritis* : *Qu'est-ce que la goutte ? si ce n'est un travail, une prévoyance de la nature pour purifier le sang des vieillards et pour*

dépurer les parties cachées de tout le système ? —
«Aussi, est-ce pour aider la nature presque toujours faible dans un âge avancé, dans son travail dépuratoire, que nous prescrivons les vins généreux, dont la propriété discussive, balsamique, dissolvante, sudorifique, dépurative et tonique est très précieuse dans ces cas: d'un côté, pour renforcer le principe vital, et, de l'autre, pour permettre l'exsudation des principes morbides, de quelque façon qu'elle se produise, et, cela, le plus tôt qu'il est possible, car, si l'on a donné le temps à *l'empâtement obstructeur* de parvenir à un trop haut degré, l'énergie de la nature se trouve trop circonscrite à la partie la plus interne des articulations, elle ne peut plus chasser l'ennemi au delà de leurs parties externes ; il a le temps de se fortifier au point où il est fixé; il y élève des tophus, des amas calleux, qui forment comme autant de retranchements, au milieu desquels il est inaccessible aux atteintes des forces vitales. Si, au contraire on intervient alors qu'il en est temps encore, la nature, toujours vigilante, secondée par les médicaments utiles, ouvre les pores de la peau ou les conduits urinaires, ou bien la voie des selles: le malade, pour cette fois, se trouve sauvé. Mais, si dans le paroxysme suivant, les voies que nous venons de citer ne sont pas préparées, et se trouvent fermées, la nature alors est forcée de succomber et le malade périt. »

Cette doctrine, assez juste au fond, proclamée par Bodard, en langue toscane, à Florence, en 1801, a été

soutenue en 1803 par Alphonse Leroy, dans son Manuel des Goutteux :

« Il faut, dit-il, distinguer la goutte en elle-même, des accès de la goutte. L'accès passé, on ne fait ordinairement rien contre le cruel ennemi ; il est aussi dangereux de le négliger, lorsqu'il ne donne plus signe de présence, qu'il serait dangereux de négliger les fièvres intermittentes, quand leur accès est passé. Il est vrai qu'on ne guérit point complètement de la goutte, lorsqu'il existe une disposition innée, radicale de cette maladie, mais alors on peut tellement l'altérer et en rendre les retours si rares et si faibles, que cela équivale à une guérison, en sorte qu'on n'ait rien à craindre de funeste de cette affection. » Il faut donc choisir la voie la plus sûre et la plus efficace pour chasser la *matière de la goutte* (et, d'après Barthez, c'est celle de la transpiration), et employer tous les moyens possibles pour exciter cette sécrétion (Villette).

CHAPITRE SECOND

Dans ce second chapitre, nous allons passer en revue et les remèdes très variés, employés à cette époque contre la goutte, et le régime à observer pendant l'accès goutteux : d'abord au moment de l'attaque, et ensuite, dans l'intervalle des accès. Quelque originaux que semblent, et ces médications anciennes, et ces régimes, nous les exposerons le plus brièvement possible, ne nous arrêtant qu'aux faits principaux, et passant sous silence ce qui nous semble inutile pour le sujet que nous traitons.

Comme nous l'avons dit, il est peu de maladies contre lesquelles on ait employé plus de prétendus spécifiques que contre la goutte. Tous sans doute ont été salutaires, puisque plusieurs auteurs en ont préconisé les avantages. Mais tout praticien éclairé conviendra que la spécificité de ces moyens n'est que relative, et suppose toujours une application basée sur la connaissance parfaite du degré de la maladie, des antécédents du malade, et de son tempérament. Aussi, à cette époque où l'art de la clinique était beaucoup moins avancé qu'aujourd'hui, avait-on proposé un

nombre assez considérable de médicaments, qui, aux yeux des praticiens d'alors, avaient tous le don de guérir les accès goutteux.

A. **Remèdes le plus communément employés contre la goutte au XVIIIe siècle.** — Nous ne nous arrêterons pas à détailler tous ces divers moyens de traitement, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous citerons seulement les principaux, par ordre alphabétique :

« L'*Acide phosphorique*, délayé dans de l'eau, pour être appliqué sur les tufs goutteux, afin de les résoudre ; recommandé jadis par Gallien, Cœlius Aurélianus, et Alexandre de Tralles.

« *Alkékenge* ou *Coqueret*, six à huit fruits desséchés, réduits en poudre, administrés quatre fois par mois, en faisant boire, par dessus, un verre d'infusion aromatique, avec 15 ou 20 gouttes d'huile de tartre ; par défaillance. Ce remède, continué pendant plusieurs années, passe pour un préservatif contre la goutte.

« *Aristoloche.* — La racine est recommandée par Werlhof, aux goutteux « de constitution cachectique et patente. »

« *Bains locaux* de sable chauffé, d'après Œtius et Paul d'Egine.

« *Bled.* — Immersion des pieds jusqu'aux genoux, dans un tas de bled (sang), pour désenfler les pieds goutteux. Pline assure que Sextus Pompeius fut guéri de cette manière.

« *Cautères* larges et profonds, de chaque côté des vertèbres, recommandés par Pott, Dehaen et Albinus.

« *Caryocostin*, union du diagrède avec le girofle et le gingembre, conseillé par Bayrus, Capivaccius, Margagni, pour chasser et prévenir la goutte.

« *Chanvre* : il a résolu des gonflements goutteux sur lesquels on l'a appliqué, tant à raison de la chaleur qu'il procure, qu'à raison de sa faculté résolutive.

« *Douce-amère*, en décoction, en extrait, mêlé à la Thériaque, d'après Boerhaave.

« *Eaux minérales* de Cransac, Pougues, Spa ; très efficaces pour l'affection goutteuse.

« *Feuilles de frêne*, *bouleau*, *tilleul*, récentes, appliquées en masse sur les pieds et autres articulations goutteuses, pour exciter la transpiration.

« *Genièvre*, recommandé contre les gouttes froides, par Humelaver.

« *Musc,* Williams le recommande dans les attaques régulières de la goutte, sur les articulations des extrémités, lorsqu'elle est troublée par faiblesse radicale de constitution et par des mouvements spasmodiques et douloureux des fibres.

« *Peaux de cygnes*, *de lapins*, *flanelle chaude*, pour défendre la partie de l'humidité ou du froid.

« *Pétrissage*, ou massage de la partie affligée, indiqué par plusieurs auteurs comme susceptible de rétablir le cours des fluides. Barthez prétend que les Orientaux se garantissent de la goutte par ce remède.

« *Pigeons*, récemment ouverts par la moitié et appliqués tout palpitants sur la partie malade.

« *Romarin*, en conserve dans le vin blanc ou en nature.

« *Saignée et Purgatif doux*, dans la sciatique et la goutte chronique.

« *Ventouses* scarifiées, chez les sujets pléthoriques, sur le point douloureux : Musgrave, Tissot, Rivière, Dekkers, de Heyde, Fagon, les recommandent.

« *Vessie*, à demi pleine de lait tiède, avec laudanum, sur la douleur goutteuse.

« *Vinaigre* et *Eau*, ou *Posca*, préservatif chez les sujets où « les sucs gras et huileux surabondent dans la masse du sang, d'après Bellini. »

B. **Recommandations sur le régime à observer pendant l'accès goutteux.** — Il en est des moyens préservatifs de la goutte, comme des moyens curatifs qu'on peut lui opposer. Déjà, à cette époque, on s'était aperçu, après de nombreux tâtonnements, que, pour cette maladie, il n'y a point de règles positives : tel aliment peut être utile à un tempérament et nuisible à tel autre, dans une circonstance différente. Le régime même qui aura été favorable à un malade, à certaine époque de sa vie, ne lui réussira pas quelques années après. Aussi, il y a près d'un siècle et demi, avait-on déjà conseillé au goutteux une conduite différente :

1° Au moment de l'attaque ;

2° Dans l'intervalle des accès.

C'est ce que nous allons exposer, d'après plusieurs auteurs de l'époque, que nous résumons :

Conduite à tenir : 1° Au moment de l'attaque

« Lorsque l'accès goutteux commencera à se développer, on évitera tout ce qui peut troubler le travail dépuratoire de la nature ; le régime, au contraire, sera dirigé de manière à le favoriser autant qu'il sera possible.

« On garantira du froid et de l'humidité la partie où se dirige l'humeur goutteuse, en la couvrant de peaux de cygnes ou de lapins, ou de taffetas ciré vert.

« Le malade évitera toutes les fatigues corporelles et toutes les émotions de l'âme.

« Les aliments seront pris dans les végétaux : l'usage de la viande augmenterait les douleurs. Quand le temps de l'attaque s'avancera, il pourra prendre quelques bouillons de veau ou de poulet. Il donnera la préférence aux panades légèrement aromatisées avec un peu de cannelle, pour prévenir les langueurs de l'estomac qui succèdent parfois aux paroxysmes. Les bouillons végétaux-animaux seront admis et pourront être variés à l'infini, ainsi que le recommande l'Ecole de Montpellier.

« Des lavements d'huile pure peuvent être indéfiniment utilisés dans les attaques violentes.

« Si le malade est pléthorique, peut-être — mais seulement après l'avis d'un médecin éclairé, — pourrait-on lui pratiquer la saignée.

2° *Dans l'intervalle des accès.* — « La règle la plus générale que l'on puisse établir consiste à observer si, après le repas on éprouve un sentiment de douce chaleur répandue dans tous les viscères du bas-ventre, qui laisse une sérénité et un contentement de l'âme. Les aliments qui, par qualité ou quantité, causent des gonflements d'estomac, des flatuosités, ou des idées noires, ne conviennent pas. Que le malade essaie par lui-même ce qui lui conviendra le mieux.

« L'excès dans le boire et le manger est la cause la plus fréquente des maladies, et surtout de la goutte. L'intempérance tue plus d'hommes que la guerre. S'il existait un remède universel, on le trouverait dans la sobriété ; elle seule peut former des générations d'hommes sains et vigoureux ; elle rend la tête libre, elle purifie le sang, fortifie les nerfs, éclaircit la vue et réconforte le cœur : c'est la vertu des grandes âmes.

« Il faut aussi favoriser insensiblement la transpiration ; aussi ne fera-t-on pas qu'un seul repas dans la journée, ce qui fait gonfler les vaisseaux ; les nerfs de l'estomac sont agités et contractent de proche en proche les petits filtres de la peau, ce qui s'oppose à la transpiration. Il vaut bien mieux faire deux repas dans la journée, à distances à peu près égales, et très faciles à digérer. On donnera la préférence à la volaille, à la perdrix, à la viande blanche et aux bouillons et consommés qu'on en retire. On évitera les farineux, tels que les fèves de marais, les haricots, pois et lentilles ; les racines et herbages sont infini-

ment salutaires aux goutteux, ainsi que les œufs frais cuits à la coque. On servira également les fruits bien mûrs, crus, ou en gelée ou en confiture.

« On s'abstiendra de la bière et des vins mousseux ; ces fluides sont peu transpirables. On se bornera à d'excellent vin vieux avec un ou deux tiers d'eau.

« Enfin, après les excès de table, rien n'est plus capable de provoquer l'affection goutteuse que les plaisirs de l'amour. Les sujets qui en ont contracté l'habitude ne peuvent s'en priver tout à coup sans danger. Cette imprudence coûta la vie, dit-on, à Charlemagne. Mais nous invitons à la modération sur cet article, et avec d'autant plus de raison, qu'il est reconnu que les goutteux ont plus de propension que d'autres aux excès de ce genre : leurs désirs proviennent plutôt d'un état d'irritation que d'un besoin réel.

« Aussi doit-on toujours conseiller aux goutteux un exercice modéré pris chaque jour à des heures réglées : la contraction alternative des muscles mis en jeu par la promenade est on ne peut plus favorable au jeu des vaisseaux excrétoires. L'efficacité de ce traitement nous est prouvée par une anecdote d'Hoffmann, d'après laquelle un riche Allemand, grand et robuste, avait contracté la goutte à la suite d'excès de table et autres, et qui, ayant perdu sa fortune, fut obligé de travailler à la campagne. Après peu de temps, sa goutte disparut et il recouvra la santé pour de longs jours encore.

« Si l'état du malade ou d'autres circonstances

s'opposent aux mouvements que nous venons d'indiquer, on y suppléera par des frictions avec de la flanelle, pendant huit à dix minutes, matin et soir, sur toutes les parties du corps ; ce moyen est expressément recommandé par tous les savants praticiens, et notamment par Philagrius, Boerhaave et Desault. »

Tels sont, rapidement esquissés, les conseils donnés par les médecins d'alors aux goutteux. Comme on le voit, leur traitement se composait plus d'une sage hygiène que de médicaments, dans lesquels, à part quelques-uns, ils n'avaient, semble-t-il, qu'une confiance très limitée.

CHAPITRE TROISIÈME

De tous les divers traitements employés au XVIIIe siècle contre la goutte, et que nous avons brièvement exposés plus haut, il n'en est pas un qui ait joui d'une telle renommée que le *Gaïac* ou *Bois Saint*. Aussi insisterons-nous davantage sur sa description et ses usages thérapeutiques.

A. **Description de cet arbre.** — Le gaïac croît naturellement dans les Antilles et dans toute la partie de l'Amérique qui est sous la zone torride ; il se trouve aussi dans les Indes orientales. Il a reçu plusieurs dénominations :

MONARDES, qui en a écrit l'histoire, le nomme Gaïacum, vel Lignum Sanctum, ou Bois Saint.

En 1586, Parkinson l'appelait Gaïacum, Flore, cœruleo, fimbriato fructu tetragono.

Linné le nomme Gaïacum ou Bois Saint. La Pharmacopée germanique, en 1611, et Ray, en 1685, le qualifiaient également du nom de Bois Saint, Bois de Vie.

Les Américains l'appelaient Hiayecan, ou Hyacan,

d'où est venu le nom de gaïac qu'il porte en Europe.

Ettmuller lui donne, peu après, le même nom : Palus Sanctus, Bâton Saint, à cause de son efficacité dans plusieurs maladies, qu'il a « guéries d'une manière étonnante ».

Selon Monard, le gaïac est de la grandeur du chêne ; ses feuilles sont petites et dures ; sa fleur est jaune et produit un fruit rond, massif, plein de noyaux, semblable à ceux de la nèfle, « on l'appelle, dit-il, Bois Saint, à cause de ses vertus précieuses ».

Le docteur Vittmann, dans son « Summa Plantarum », qui, d'après Villette, « renferme la collection la plus complète de toutes les espèces de plantes connues jusqu'ici », reconnaît trois espèces de Gaïac :

1° *Le gaïac officinal :*

2° *Le gaïac saint :*

3° *Le gaïac d'Afrique.*

Nous empruntons à cet auteur la description suivante :

« Le caractère générique de ces 3 espèces, présente un calice à 5 divisions inégales ; la fleur est composée de 5 pétales portés sur le calice ; la capsule est anguleuse et contient 3 ou 5 loges.

« Le *gaïac officinal* offre des feuilles disposées deux à deux et obtuses, semblables aux feuilles du prunier, mais plus petites ; elles sont pinnées, c'est-à-dire, les unes vis-à-vis des autres, comme celles de l'acacia, portées sur un long pétiole, épaisses, lisses, d'un vert gai. Plusieurs pédoncules, réunis à

la base des feuilles, soutiennent des fleurs dont les pétales sont blancs ou bleus. La capsule ou fruit est petite et a 3 angles. Il est spontané à la Jamaïque.

« Le *gaïac saint* à les folioles placées en plusieurs paires le long du pétiole, et obtuses. C'est un arbrisseau d'environ deux pieds de hauteur, très ramifié ; ses fleurs sont pinnées le plus souvent quatre à quatre. Les folioles sont opposées, raides, luisantes, d'un vert foncé en dessus. La corolle est en forme de frange, et bleue. Il est spontané à l'île de Saint-Jean de Porto-Rico ».

« Le *gaïac d'Afrique* porte des folioles réunies en plusieurs paires et qui sont aiguës. C'est un arbre dont les branches sont extrêmement dures. Les feuilles sont alternes, pinnées à huit paires. Le pétiole commun est articulé, porte une membrane latérale de chaque côté, et une cannelure dans sa longueur intérieure. Les folioles sont opposées, ovales, oblongues, armées d'une pointe, très entières, lisses, un peu raides, permanentes, comme celles du myrte. On remarque des stipules étroites et courtes, couchées le long des rameaux; les fleurs sont d'un rouge vif ».

B. **Histoire de la découverte des propriétés du gaïac contre la goutte.** — La plupart des auteurs de l'époque s'accordent à placer en l'année 1519 l'époque de la découverte des propriétés du gaïac. Ulric Ulten écrivait à cette époque, qu'il était atteint depuis neuf ans « d'une maladie terrible » ; il

éprouvait des douleurs atroces ; il était couvert « d'un grand nombre d'exostoses et d'ulcères sordides », et était « d'une maigreur extrême ; enfin, il était « dans le marasme ». Un auteur de son temps dit qu' « il aurait été soumis à onze traitements mercuriels qui n'avaient point calmé ses tourments. Voyant que l'art de la médecine était insuffisant pour atteindre sa maladie, il se décida à faire usage de diverses préparations de gaïac ; ce moyen surpassa ses espérances ; il fut complètement guéri. »

Jean Bourdigné, dans son ouvrage imprimé en 1529, sur l'Histoire de la Province d'Anjou, confirme ces dires.

Nicolas Poll, médecin de l'empereur Charles-Quint, Fracastor, Oviedo « célèbre naturaliste espagnol », sont unanimes à déclarer « l'action bienfaisante du gaïac » dans les diverses manifestations goutteuses, et ils l'étendent jusque sur « le vice syphilitique », qui faisait, disent-ils, de nombreux ravages à cette époque.

Selon Brassavolus, le gaïac fut apporté en Europe en 1525, par un Espagnol nommé Gonzales, qui était, dit Villette, « cruellement tourmenté par une affection goutteuse et syphilitique ; après avoir inutilement tenté tous les remèdes connus jusqu'alors en pareil cas, il prit le parti d'aller en Amérique pour éprouver les effets du gaïac, dont il avait entendu parler avec tant d'éloges. En effet, il recouvra parfaitement la santé, et, à son retour, il guérit toutes les personnes attaquées de ces maladies, par l'usage du remède qui l'avait guéri lui-même. »

Pringle et Noël, dans son « Précis sur la nature des maladies, produites par l'altération des humeurs lymphatiques », à l'article « Goutte », recommande aussi beaucoup l'usage du gaïac.

Le Dr James, cité par Villette, dit que « ce remède excite puissamment la transpiration insensible, et le conseille sous ce rapport, dans les maladies de la peau qui naissent de l'obstruction des glandes miliaires. Il le regarde comme détersif et utile contre les ulcères, tant internes qu'externes, les flueurs blanches, etc. Il l'indique essentiellement contre la goutte, non seulement pour débarrasser les articulations et les glandes mucilagineuses du tartre qui y est attaché, mais encore pour en échauffer et en fortifier les fibres, en augmenter le mouvement, et empêcher ces sortes de particules de s'y loger.

« Guillaume Ellis, ajoute-t-il, fut le premier à vanter le gaïac contre la goutte et les maladies de la peau ; et Buchan en recommande l'usage dans la goutte, les rhumatismes, les affections écrouelleuses et dit en avoir éprouvé les meilleurs effets. »

Buchoz, dans sa " Médecine pratique, " dit : « Les vertus essentielles renfermées dans le gaïac ont fixé l'attention de plusieurs médecins dans le traitement de la goutte. »

Enfin Alibert (Villette), dans sa " Thérapeutique, " confirme l'assertion précédente.

Quelque croyance que l'on puisse attacher à ces diverses affirmations, il semble cependant hors de doute que cette plante était fort appréciée et son

usage très répandu. Quant à ses effets thérapeutiques, nous n'en pouvons juger par nous-mêmes, et sommes obligés de nous en tenir aux rapports que nous font les praticiens et malades de l'époque.

C. Sur la meilleure manière d'administrer le gaïac dans la goutte. — De l'élixir de gaïac et de la dose à laquelle il doit être employé.

Sur ce sujet, les avis nous semblent très partagés : les uns préconisent l'infusion, d'autres la macération, d'autres encore, la préparation en pommades, pilules, etc.... Ce fut M. Mignard, secrétaire intime de M. Emerigon, procureur du roi en 1776, au fort Saint-Pierre de la Martinique, qui, d'après Villette, « sut le premier, d'après les conseils de son maître, la manière de préparer l'élixir et l'opiat de gaïac, et qui l'apporta, lorsqu'il revint en France où il le distribua, ce qui réussit aussi bien que dans le Nouveau Monde. Ce remède est composé des fleurs, des fruits, des feuilles, de l'écorce et de la résine de cet arbre ; de quinquina, de salsepareille, etc....

Les deux formules d'après lesquelles on l'employait à l'époque sont les suivantes : La première porte le nom de *Remède des Caraïbes* (1) et se compose de :

Résine de gaïac : 64 grammes, que l'on met en contact avec :

Alcool de sucre ou Tafia : 1 kil.500, jusqu'à ce qu'elle

(1) Littré et Robin. — « Dictionnaire médical ».

soit bien dissoute, ; on filtre ensuite, et l'on en prend, le matin, deux cuillerées suivies d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau. »

La seconde formule, connue sous le nom d'*Elixir Antigoutteux de Villette* (1) est la suivante :

Quinquina gris concassé............	120 gr.
Fleurs de Coquelicot...............	60 gr.
Sassafras râpé.......................	30 gr.

faire digérer le tout pendant 15 jours dans

Rhum..................................	2 kil. 500

On ajoute à la liqueur exprimée :

Résine de gaïac pulvérisée.............	60 gr.

On fait encore digérer pendant 15 jours et on ajoute un sirop fait avec :

Salsepareille.........................	120 gr.
Sucre.................................	2 kil 500

on filtre et on en prend une ou deux cuillerées à bouche, une, deux, trois ou quatre fois par jour. »

Voici, maintenant, quelques considérations dues à plusieurs praticiens de l'époque, sur les propriétés de l'élixir de gaïac : « Le gaïac, doué d'une très grande volatilité, divise, brise, et rompt tout ce qui fait obstacle à son passage, et, donnant enfin l'essor à cette volatilité propre, il entraîne avec lui l'humeur qu'il a atténuée, subtilisée et volatilisée. Sa propriété balsamique, et surtout dépuratoire, fait céder l'acrimonie morbifique et la douleur disparaît. On peut donc reconnaître en lui deux facultés remar-

(1) Villette — Conseils aux goutteux et rhumatisants.

quables : une partie saline et volatile, et une partie balsamique. La partie saline, dirigée sur tout le système nerveux, rend les oscillations plus fortes, plus constantes et plus régulières ; les fluides qui croupissaient sont poussés en avant, reprennent leur route naturelle ; les sécrétions se rétablissent, et l'on sent renaître l'équilibre dans le jeu de la transpiration insénsible.

« Sa première action consiste à ramener la tonicité ; l'action organique est augmentée ; de là, son efficacité remarquable dans les gouttes chroniques accompagnées de relâchement. C'est surtout sur l'estomac qu'il manifeste souvent son énergie, ainsi que dans toutes les premières voies ; mais après avoir agi de la sorte, il n'est pas moins efficace sur les secondes voies ; il pénètre jusqu'aux extrémités capillaires les plus déliées et jusqu'aux pores de la peau, où il opère la meilleure de toutes les crises de l'humeur goutteuse et rhumatisante, qui est la sueur. C'est alors que le malade éprouve un état de bien-être qui annonce la coction parfaite de l'humeur morbifique et son issue par les pores de la peau. C'est ainsi que l'élixir de gaïac imite parfaitement le travail de la nature : il opère la coction des humeurs crues et les chasse au dehors.

« Quant à la manière exacte d'en faire usage, il est difficile de l'indiquer ; ce serait possible si l'affection goutteuse se présentait toujours avec la même intensité et sous la même forme, mais il n'en est pas ainsi : tel malade, selon la gravité des accidents,

devra en faire usage tous les jours ; tel autre, tous les deux jours ; les doses sont également variables, selon la force du tempérament, l'âge, le sexe du malade ; tel autre devra en user le matin, tel autre le soir ; celui-ci devra le prendre pur, celui-là ne le prendra que dans un véhicule approprié à son état : eau, thé, bouillon, etc.... Ces diverses boissons sont autant de modifications nécessaires à observer pour procurer le soulagement, et même une cure radicale. Les doses doivent être réglées suivant les effets qu'elles produisent. La moiteur, les sueurs même légères ou abondantes sont des crises particulières que le médecin seul peut apprécier, pour se diriger dans le mode d'administration de l'élixir de gaïac.

« La dose elle-même sera sévèrement réglée : on pourra prendre, par jour, depuis une cuillerée à bouche jusqu'à quatre de cet élixir. Pendant le paroxysme, et même lorsqu'il sera passé, il en faudra continuer l'usage plus ou moins longtemps. On ne commencera l'élixir qu'à la dose d'une cuillerée à bouche par jour et on ne dépassera point cette dose sans l'avis du médecin. La première dose sera prise à 8 heures du matin, la seconde à midi, la troisième à 4 heures et la quatrième à 8 heures du soir. On pourra ajouter, seulement pendant le paroxysme, XX à XXV gouttes de liqueur minérale d'Hoffmann, dans la dose que le malade prendra le soir.

« On peut prendre l'élixir seul ; ou mêlé avec un verre de décoction de bois de douce-amère, de saponaire, de scabieuse, d'eau d'orge, ou même de petit

lait clarifié. On ne pourra manger qu'une heure ou deux après avoir pris ce remède. »

Tels sont les préparations et les usages du gaïac, si vantés au XVIIIe siècle ; faut-il en conclure que ce remède qui a joui d'une grande vulgarité pendant si longtemps, et qui est livré à l'oubli, a été vraiment efficace, ou bien, qu'au contraire, il n'a produit que de médiocres résultats ? Si nous étudions les effets produits par l'emploi de ce médicament, nous devons reconnaître que ses vertus sont précieuses comme dépuratives et sudorifiques ; car, ce qu'il faut en effet chercher chez un sujet goutteux, c'est le moyen de le débarrasser au plus vite et le plus complètement possible de la cause de ses accès, c'est-à-dire de l'excès d'acide urique. Or, si nous en croyons les observations ci-après exposées et les théories émises au sujet du gaïac, nous voyons qu'il remplit les conditions requises.

CHAPITRE IV

Dans ce chapitre, nous avons réuni plusieurs observations, tirées des praticiens de l'époque, dans lesquelles ils exposent et la maladie de la goutte elle-même, et les moyens divers dont ils la traitent.

Observation I

Nous la devons à G. Villette :

« En 1776, M. Emerigon, procureur du roi, de la justice royale, et au siège de l'Amirauté du fort St-Pierre de la Martinique, écrivait en France, le 8 février, à M. le comte de Nozières, la lettre suivante, à l'occasion de sa maladie goutteuse et des avantages qu'il avait retirés de l'Elixir de gaïac, contre cette cruelle affection dont il était fort tourmenté.

« Cette maladie, dit-il, ne m'est point héréditaire ; j'en ressentis les premières atteintes en 1767, âgé alors d'environ 65 ans : des douleurs fréquentes qui circulaient aux pieds, aux mains, aux genoux, en furent les précurseurs. Je n'y crus point, mais un accès caractérisé qui me survint en 1769, me démontra que j'étais réellement goutteux.

« Cet accès fut suivi de plusieurs autres, souvent plusieurs par année, et toujours plus longs et plus violents. L'un et l'autre pied, les genoux et les mains furent attaqués, tantôt séparément, tantôt tous ensemble. Mon dernier accès, en

1774, fut des plus cruels : l'attaque fut générale ; je souffris, pendant plus de deux mois, des douleurs inexprimables. Les fomentations, cataplasmes de toute espèce, furent inutilement employés ; je n'en reçus aucun soulagement.

« On m'annonça qu'un vieux goutteux, perclus de tous ses membres depuis plus de 5 années, avait été radicalement guéri par un remède qu'il tenait d'un caraïbe ; je vérifiai le fait et, certain de cette guérison, je me hâtai d'user de ce remède. J'en éprouvai bientôt les effets salutaires. Ce remède n'était autre chose que l'infusion des fleurs, des feuilles, de l'écorce et de l'aubier de gaïac dans du tafia. J'en recommençai l'usage en novembre 1774 ; mes jambes, qui restaient longtemps faibles et débiles après les accès, recouvrèrent bientôt leur force et leur vigueur ; les nodus qui s'étaient formés sur presque toutes les jointures des pieds et des mains se dissipèrent ; il ne reste plus que deux légères nodosités qui ne me gênent point et qui diminuent journellement. Je ne sens plus ces douleurs errantes qui me tourmentaient, et, depuis environ 15 mois, je jouis d'un bien-être dont j'avais été privé pendant 7 à 8 ans consécutifs.

« Je dois à ce remède, dit-il dans une autre lettre en date du 16 août 1776, mon existence et la bonne santé dont je jouis ; il a été pour moi une vraie panacée. Malade, languissant depuis des années, esclave de la goutte, je ne ressens plus aujourd'hui les mêmes incommodités. Je n'ai certainement aucun motif d'exagérer le mérite de ce remède ; ce n'est que le bien de l'humanité qui m'engage à publier ses vertus et son efficacité. »

Observation II

Sur une douleur de tête, ou céphalalgie goutteuse guérie par le moxa. — (Villette).

« Ayant été mandé, au mois de novembre 1792, par MM. Laizon, docteur en médecine, et Fédeau, chirurgien, pour

faire l'amputation d'une jambe, à Toulon-sur-Arroux, M. Laizon, après mon opération me fit voir un de ses malades, âgé de 48 à 50 ans. Il avait eu plusieurs accès de goutte qui lui avaient ôté l'usage de tous ses membres. Depuis 3 ans, les douleurs articulaires avaient cessé, mais il éprouvait depuis 6 mois des douleurs lancinantes et pulsatives à la partie supérieure de la tête ; il était en proie à des tourments horribles.

« Les saignées du pied, les sangsues à l'anus, les fomentations calmantes, les lavements, les émétiques, les purgatifs, les tisanes sudorifiques, avaient été employés sans succès. Deux cautères, l'un au bras, l'autre à la cuisse, n'avaient produit aucun soulagement. La liqueur anodine de Sydenham, à la dose de 40 à 60 gouttes par jour, était le seul moyen de le soulager ; encore manquait-elle quelquefois son effet. Je proposai au malade l'application du moxa ; il y consentit : la douleur gravatine cessa ; on entretint la suppuration de la plaie, en employant les sudorifiques et les céphaliques à l'intérieur, pendant deux mois au bout desquels la plaie se cicatrisa d'elle-même.

« M. le Docteur Laizon m'a assuré depuis, que le malade était totalement débarrassé de sa douleur de tête et qu'il lui avait seulement laissé un cautère. »

Observation III

« *Sur une ophtalmie dérivant de la suppression de la perspiration.* »

(Tirée du recueil d'observations de M. Desault) (1)

« Une religieuse d'une communauté était sujette à des fluxions sur les yeux, qu'elle supportait depuis plusieurs années. Le médecin de sa communauté avait recours à de fréquentes saignées, des vésicatoires, des collyres, des eaux, des

(1) Desault. — Recueil d'observations, p. 235.

poudres de Turgie, etc.; il l'avait même chargée d'un cautère dont elle ne reconnaissait d'autre effet que l'incommodité de le panser tous les jours, et d'en supporter tout l'embarras et la mauvaise odeur. La fluxion revenait constamment tous les hivers, au printemps et même dans le temps chaud, pour peu qu'elle s'exposât à quelque fraîcheur, brouillard, serein et autres occasions qui peuvent resserrer la perspiration; sa vue était considérablement affaiblie par de si fréquentes rechutes, et il y avait un commencement de toile et de nuage sur l'un des deux yeux.

« Après la mort de son médecin, je fus chargé du soin de cette communauté ; je savais que 15 ans avant, cette religieuse avait été tourmentée d'un rhumatisme affreux dont je l'avais guérie ; que, depuis, elle avait été sujette, de temps en temps à des douleurs vagues qui affligeaient tantôt les lombes, tantôt les bras, les jambes, etc. Je ne doutai point que ces douleurs et ces fluxions fréquentes sur les yeux ne dépendissent de la perspiration retenue et diminuée, d'autant mieux qu'elle était dans l'âge où la peau a coutume de durcir. Je me mis à même de rétablir la perspiration pour la garantir des fréquentes saignées que tant de rechutes avaient demandées, qui ne lui avaient obtenu que des trêves, sans la guérir radicalement.

« Je fus appelé dans le temps qu'elle eut une vive fluxion sur les yeux ; je crus qu'il était nécessaire de remédier au mal présent et d'enlever le symptôme avant d'attaquer la cause que j'ai accusée. Pour cet effet, je substituai aux fréquentes saignées trois purgatifs, donnés de deux jours l'un ; et le jour intermédiaire, et de relâche, je faisais servir un lavement. Le cours du ventre dissipa la fluxion sur les yeux, bien plus vite et plus promptement que n'avaient fait les saignées. Les yeux rétablis, je la mis à l'usage des sudorifiques. »

Observation IV

« *Sur une affection goutteuse dirigée sur le cerveau, et qui a occasionné une hydropysie.* »

(Villette)

« Depuis longtemps, M. de Château-Villars, âgé de 28 à 30 ans, d'un tempérament bilieux et pituiteux, éprouvait des douleurs assez fortes dans les bras, dans les genoux et dans les reins. Depuis un an, ces douleurs, qui étaient disparues, s'étaient portées sur la tête et y avaient occasionné une douleur gravative, pour laquelle les médecins qui le soignaient, avaient employé, sans succès, divers remèdes. Le moyen le plus efficace que le malade lui-même employait pour les calmer, était de se comprimer la tête, ou de se la faire serrer fortement; elles s'accrurent et déterminèrent des vomissements de matières noirâtres et quelquefois sanguinolentes.

« Ce fut dans cet état désespéré, que M. Lafisse fut mandé en consultation; il jugea que le vomissement était sympathique, que le cerveau contenait de l'eau, et que la maladie était mortelle. Il conseilla les antispasmodiques et le sirop d'éther, avec un large vésicatoire à la nuque. Il fut seul de son avis; les deux autres médecins voulaient que le vésicatoire fût posé sur la région de l'estomac.

« Les consultants retirés, Mme de Château-Villars, de la santé de laquelle j'avais eu soin, affectée de cette diversité d'opinions, me fit demander le 1er juin 1808, à 5 heures du soir, et je fus de l'avis de M. Lafisse. De suite, je posai un très large vésicatoire à la nuque du malade. La nuit fut beaucoup plus calme; le pouls, qui était très dur, fut, le lendemain, plus souple et plus mollet, et le malade resta 24 heures sans vomir. Le vésicatoire fournit une grande quantité de sérosité. Les potions antispasmodiques et le sirop d'éther furent continués, avec les tisanes délayantes, quelques légers bouillons, etc...

Les vomissements reparurent, le 5 et le 6, et le malade mourut à 5 heures du matin.

« J'observe que, pendant la durée de la maladie, le malade a été sans fièvre, a conservé sa connaissance ; et quelques instants avant sa mort, il me disait, en me serrant la main : « Ah ! que je souffre, mon cher Villette. »

« La maladie s'étant si brusquement terminée, fit demander aux parents l'autopsie cadavérique pour tâcher d'en découvrir la cause.

« Je fis l'ouverture du cadavre en présence de MM. Lafisse père et fils, Bodard, médecin et Legras, chirurgien. Lorsque j'eus enlevé les os du crâne, nous observâmes que la dure-mère était fortement injectée de sang noirâtre et fluide ; que le cerveau offrait beaucoup plus de volume que dans l'état naturel. Après avoir enlevé cette membrane pour découvrir les hémisphères cérébraux, nous avons remarqué que les anfractuosités étaient en partie effacées, ce qui nous a fait soupçonner que les ventricules du cerveau contenaient de l'eau. J'y plongeai mon scalpel et il en est sorti 7 à 8 onces d'eau claire et limpide. Après avoir enlevé les deux hémisphères, nous avons trouvé les corps calleux sains ; puis, ayant enlevé la tente du cervelet, nous l'avons trouvée dilatée et comme macérée. Les ventricules du cervelet contenaient aussi environ une cuillerée d'eau également claire et limpide.

« La poitrine, les poumons, n'ont rien offert de remarquable. Les deux ventricules du cœur étaient sains. La membrane interne de la crosse de l'aorte était recouverte de plusieurs couches de concrétions pierreuses et tophacées, comme il arrive quelquefois chez les goutteux et les vieillards. Les autres organes de la poitrine ne nous ont rien offert de remarquable.

« Les bords externes du grand lobe du foie étaient dans un état qui faisait présumer qu'il y avait eu inflammation. La partie moyenne du grand lobe était engorgée. La rate

offrait une altération gibbeuse à l'une de ses extrémités. — L'estomac, le pylore, que j'ai ouverts, n'avaient souffert d'aucune altération ; il en était de même des autres viscères du bas-ventre que j'ai examinés scrupuleusement ».

Observation V

« *Sur un rhumatisme goutteux ambulant, dirigé sur la poitrine, qui avait occasionné une phtisie, guéri par l'élixir de gaïac de Mignard* ».

(Par le Docteur Ovide d'Allemant, de Grenoble).

« Un homme de lettres, âgé de 47 ans, d'un tempérament flegmatique, fut atteint d'un rhumatisme goutteux ambulant qui s'était enfin fixé sur la poitrine. L'oppression était devenue excessive et douloureuse, accompagnée d'un point de côté. Le malade expectorait abondamment une matière puriforme, sa voix était faible et éteinte, privé d'appétit et de sommeil, ses jambes étaient enflées. Il n'avait éprouvé aucun soulagement de tous les remèdes qu'on lui avait administrés, et il était dans un état à peu près désespéré. Je fus consulté, lorsqu'il était dans cet état ; je lui conseillai, comme ultimatum, l'usage de l'élixir, seulement dans une décoction de plantes pectorales. Après avoir continué deux mois de ce traitement, tous les symptômes de la maladie ont disparu, et au bout de trois mois, sa guérison était complète.

« Je ferais un volume, si j'avais le temps de vous transmettre les observations que j'ai faites sur les vertus de l'élixir de gaïac de Mignard, dont je suis enchanté. »

Observation VI

« *Sur un abcès au foie, dérivant de l'humeur de la goutte* »

(Villette)

« Au mois d'octobre 1784, je fus mandé au Château de Chaumont, chez M. le Marquis de la Guiche, pour faire

un accouchement. Après mon opération, M. Bernard, chirurgien ordinaire du château, me pria de voir un de ses malades, âgé d'environ 55 ans, et qui était retenu dans son lit, depuis environ 6 à 8 jours.

« Le malade avait été attaqué d'une affection goutteuse, il y avait environ 10 ans ; depuis cette époque, il avait eu souvent des douleurs au foie et dans le ventre; accompagnées quelquefois de vomissements.

Le malade, forcé de faire un voyage où il reçut de la pluie, ressentit dans la même nuit des douleurs aux articulations des genoux et des pieds. Il fut deux jours dans cet état, après quoi, les douleurs disparurent et se portèrent au cou, à l'épaule et à l'hypocondre droit, avec des envies de vomir. Ce fut dans cet état qu'il demanda son chirurgien ; celui-ci le saigna plusieurs fois, le croyant atteint d'une fluxion de poitrine ; ensuite il le mit à l'usage de l'eau d'orge et des looks blancs.

« Je m'aperçus que le chirurgien s'était trompé sur le caractère de la maladie. La cessation subite des douleurs des articulations, la tension et la tuméfaction de l'hypocondre droit, avec douleur fixe et pulsative, toujours accompagnée de la douleur du cou et de l'épaule, qui s'était elle-même manifestée à la cessation des douleurs des articulations, la couleur jaune du malade, tous ces symptômes me semblèrent suffisants pour penser qu'ils étaient l'effet de la métastase de l'humeur goutteuse vers le foie.

« Ce ne fut pas sans peine que je convainquis le chirurgien de l'existence d'un dépôt à ce viscère. Suivant son avis, le malade était sans ressource. Mais son jugement ne changea rien à mon opinion, ni à mon plan de traitement, qui était d'ouvrir le foie. La douleur fixe et pulsative que le malade éprouvait à cette région, me fit penser qu'il y aurait du danger à attendre une maturité plus complète et que l'opération était le seul moyen de tenter de le sauver.

« Le lieu d'élection choisi, je fis avec le bistouri une inci-

sion perpendiculaire. Il sortit à l'ouverture une petite écuelle de pus, semblable à de la lie de vin, d'une odeur infecte, ce qui me détermina à faire des injections d'eau d'orge miellée ; ensuite j'y introduisis une petite mèche chargée d'onguent vulnéraire et balsamique. Je continuai ce pansement pendant 4 ou 5 jours ; ensuite je supprimai la mèche et les injections, et je recouvris la plaie d'un large emplâtre de savon et de ciguë. La consolidation fut parfaite au bout de 50 à 60 jours.

« Aussitôt après cette opération, je mis le malade à l'usage de l'extrait de ciguë combiné avec le savon et quelques préparations de gaïac que je modifiai suivant son état. Sa boisson était composée de scolopendre et de saponaire. J'établis un cautère à la jambe, quelque temps avant la guérison de la plaie de l'abcès, et je mis le malade à l'usage des toniques et des sudorifiques. »

Observation VII

« *Sur une dartre dérivant d'une affection goutteuse* » (Villette)

« M. S..., me consulte dans le courant d'août, pour une dartre qu'il avait à la cuisse, depuis près de 4 ans, et qui avait succédé à des douleurs des articulations des bras et des jambes, mais surtout par une rougeur et douleur au gros orteil du pied droit, qui l'avait forcé de garder le lit pendant 3 semaines, un an avant l'apparition des dartres.

« Je jugeai que la maladie était le résultat de l'affection goutteuse qui s'était portée à la peau, et avait occasionné cette érosion. Le malade, d'un tempérament bilieux, avait la peau sèche et aride ; la transpiration ne se faisait presque point : ses digestions étaient mauvaises ; il maigrissait et dépérissait ; son état l'attristait avec d'autant plus de raison, qu'il avait consulté plusieurs personnes de l'art, et sans succès.

« Je commençai le traitement, après l'avoir disposé par une tisane dépurative. Je le purgeai avec des pilules de Beloste (pilules mercurielles purgatives), et le mis à l'usage

d'une tisane de pensées sauvages ; puis lui conseillai de prendre un verre à liqueur d'élixir de gaïac dulcifié après son dîner, et un autre en se couchant ; et, le matin, une pastille antimoniée de Kunkel. Après quinze jours de ce traitement, je le repurgeai avec des pilules de Beloste ; puis fis augmenter les médicaments du double, et lui fis recevoir, à Tivoli, les douches d'eau artificielle de Barèges, principalement sur la dartre ; il les prenait de deux jours l'un. Après en avoir reçu huit à dix, la dartre diminua visiblement ; et le jour où il ne prenait point de bain, je lui faisais prendre à jeun deux pilules de Beloste, sans interrompre l'usage des pastilles antimoniées de Kunkel ni celui de l'élixir de gaïac. Après 5 mois de ce traitement, la dartre a totalement disparu, et le malade a été parfaitement guéri.

« Une chose remarquable, c'est qu'au lieu de maigrir pendant le traitement, il devenait graduellement gras et ses digestions se faisaient mieux de jour en jour. »

Observation VIII

Sur une affection goutteuse dont le siège principal était sur les reins, et guérie par l'emploi de l'élixir de gaïac dulcifié.
(Villette).

« En 1798, M. Coppiéters Brammerier, voyageant dans le Midi, ressentit quelques douleurs dans les reins, qu'il attribua à la fatigue de son long voyage ; à la fin de cette année, revenu à Bordeaux où il séjourna trois ans, la douleur se fixa dans le rein gauche et se répandit, avec le temps, dans diverses parties du corps. Après 2 ans de souffrances, et après avoir consulté plusieurs médecins qui lui avaient conseillé divers remèdes, il eut recours à M. Gratié, médecin célèbre à Bordeaux, qui envisagea ces maux comme affection goutteuse, et le mit à l'usage du carbonate de soude. Mais il n'en éprouva du soulagement qu'après 5 ou 6 mois ; pendant tout ce traitement, les urines étaient boueuses et crayeuses. M. Gratié les

analysa et il trouva du phosphate calcaire ammoniacal, et peu d'acides vériques ou litriques.

« En 1805, le malade étant toujours tourmenté de nouvelles douleurs, fut, de son chef, prendre des bains universels qui firent porter l'humeur sur l'estomac et la poitrine, la nuque et le sommet de la tête. Au mois de juin 1806, il eut une seconde fois recours à M. Gratié qui lui ordonna le même traitement que le premier; et, vers l'automne de la même année, les douleurs apparurent derechef, mais avec de nouveaux symptômes. Elles se portaient au bout des doigts, à la plante des pieds, et cet état dura pendant près de deux mois ; mais le malade en ressentit une très vive au bout du gros doigt de la main gauche et au-dessus du gros orteil du pied droit, où il s'est manifesté une légère tumeur qui paraît encore.

« De 1806 à 1807, les douleurs se sont reportées en partie au rein gauche, et elles n'ont fait que s'accroître jusqu'au mois de novembre 1807. Lorsque la douleur des reins était moins forte, celle de la poitrine était plus violente ; et si l'humeur se reportait à l'épaule, au cou ou aux bras, les douleurs des autres parties diminuaient. Il se manifeste au cou, aux bras, et dans différentes parties du corps, de légers boutons. Cette progression de maux détermina M. Coppiéters Brammier (logé à l'hôtel Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin), à me consulter dans le courant de novembre 1808.

« Le malade avait alors des douleurs très fortes au rein gauche, à la poitrine, à la tête, et de petites gerçures aux mains. Après avoir pris des renseignements sur l'état du malade, je jugeai que tous les accidents provenaient d'une humeur goutteuse dirigée sur la tête, la poitrine et les reins, et que les gerçures n'étaient que le résultat d'une humeur goutteuse, dirigée sur la peau. D'après ces indications, je mis le malade à l'usage de l'élixir de gaïac dulcifié, et à une tisane de pariera brava et de pariétaire. Je lui conseillai un régime adoucissant, et le fis envelopper de flanelle, depuis les pieds jusqu'à la tête ; la nuit, je lui faisais porter un pantalon de soie gommée par dessus

celui de laine, et, tous les matins, je faisais essuyer les extrémités et changer le pantalon qui était tout mouillé, pour en reprendre un autre. Tous les jours, je lui faisais répéter cette opération.

Le premier effet que le malade ressentit de ce traitement, fut une légère transpiration, qui, depuis très longtemps, avait été supprimée ; le corps obtint un peu plus d'agilité ; les douleurs devinrent moins fortes et moins continues, et, au bout de 10 à 12 jours, il y eut beaucoup moins de tensions dans les parties douloureuses ; les urines avaient une couleur blanchâtre laiteuse. Il sortait par la transpiration une grande quantité d'humeur plâtreuse que le malade ramassait avec de la flanelle brune et s'en faisait des frictions.

« Le malade a commencé à prendre dans les premiers jours un verre d'élixir de gaïac dulcifié ; la dose a été jusqu'à quatre et variée suivant l'état de la maladie. Pendant le premier mois de l'usage du remède, le malade avait toujours la bouche sèche, et assez mauvaise ; au second, le malade ne prenait plus par jour qu'un et quelquefois deux verres d'élixir. La bouche était devenue fraîche, l'appétit était revenu, la transpiration toujours maintenue ; les urines reprenaient parfois leur caractère naturel, et, d'autres fois, elles étaient troubles ; la matière qui s'attachait autour du verre était d'un bleu blanc; les selles, pour lors, devenues plus libres, entraînaient parfois des matières glaireuses et grisâtres qui occasionnaient de temps en temps de petites tranchées. Au bout de trois mois, la peau n'exhalait quasi plus de craie ; les douleurs restaient plusieurs jours sans se faire sentir ; alors le malade ne prenait qu'un verre d'élixir, et, les jours de crises, deux verres. Les urines entraînaient quelquefois des filaments glaireux et se troublaient rarement, mais elles contenaient toujours un nuage qui, d'abord, s'élevait à la surface, se déposait ensuite au fond du verre, se coagulait, et présentait un peu de craie.

« Les affections, toujours ambulantes, se portaient de préférence sur les reins, où elles y occasionnaient des engour-

dissements avec de légères douleurs. Le quatrième mois du traitement, les douleurs ont été totalement atténuées, et le malade n'a pris qu'un verre d'élixir par jour, d'autres fois après son dîner, et d'autres fois en se couchant. Les urines sont citrines et lorsqu'on les laisse 24 heures dans un verre, on y trouve comme deux fortes prises de tabac, d'un petit gravier qui se sent distinctement sous les doigts, et que l'œil distingue facilement. Le malade jouit actuellement d'une bonne santé, mais cependant il ne veut point discontinuer l'usage d'un remède qui lui a fait autant de bien ; et tous les jours après son dîner, il en fait usage à la quantité d'un verre à liqueur. Dans les temps pluvieux et froids, il en prend le même verre en se couchant. »

Observation IX

Sur une affection goutteuse guérie par l'Elixir de Gaïac dulcifié

(Villette)

« Le 5 janvier 1808, je fus demandé pour aller voir M. Lallemand, âgé de 60 ans, qui était retenu dans son lit par les douleurs les plus fortes aux articulations des bras, des mains, des genoux et des pieds, accompagnées d'inflammation, de sorte qu'il était forcé de rester couché sur le dos, sans pouvoir se retourner. Depuis très longtemps, il était privé de sommeil. Je n'eus point de peine à reconnaître l'affection goutteuse. Je le mis de suite à l'usage de la tisane de saponaire et à celui de l'élixir de Gaïac dulcifié, à la dose de deux petits verres à liqueur : le premier à 7 heures du soir, et le second à 10 heures. Le lendemain 6 janvier, j'eus le plaisir d'apprendre du malade que les douleurs des articulations étaient un peu moindres, qu'il avait un peu sommeillé, que la transpiration qui avait été entièrement supprimée depuis le commencement de sa maladie, avait un peu reparu, que les urines qui étaient limpides et de mauvaise nature, étaient devenues boueuses ; au fond du vase, j'y remarquai

beaucoup de matière sablonneuse. Alors je fis augmenter la dose d'élixir d'un verre à liqueur, et lui fis une fomentation sur les jambes (composée avec une cuillerée à bouche d'élixir de gaïac, et soixante gouttes de laudanum liquide de Sydenham), que je recouvris d'un cataplasme de graine de lin.

« Le 7 au matin, je trouvai à ma visite que les douleurs des pieds étaient presque totalement diminuées, celles des mains un peu moindres, le malade ayant bien dormi la nuit, et la transpiration très abondante. Depuis cette époque jusqu'à sa guérison, la transpiration a toujours été soutenue et les urines sont complètement restées sablonneuses. La maladie a diminué visiblement de jour en jour.

« Le 18 du même mois, il se leva, et le 19, si le temps eût été beau, il aurait pu sortir. Pendant tout le temps de sa maladie, je lui faisais prendre tous les jours, le matin, gros comme une noisette, de l'opiat dépuratif et purgatif de Gaïac. »

Observation X

« Extraite du *Journal de Médecine pratique*. — 15 Août 1807. » *Sur un rhumatisme goutteux guéri par l'emploi de l'élixir de Gaïac de J. Mignard.* » (Villette).

« M..., âgé de 56 ans, d'un tempérament bilieux et assez fortement constitué, avait passé dans l'opulence et dans l'état sédentaire presque la moitié de sa vie, lorsqu'il commença à éprouver quelques atteintes de la goutte. Les premiers accès furent légers ; on leur opposa d'abord le repos, les émollients, un régime végétal ; ensuite, durant les intervalles, beaucoup d'exercice et de sobriété. Tant que le malade fut soumis à ce traitement, l'affection goutteuse devint plus rare, et ne fut pas plus violente ; mais des circonstances l'ayant porté à divers écarts de régime, les attaques se manifestèrent, il y a 8 ans, avec plus d'intensité. Obligé de séjourner dans une atmosphère humide, épaisse, chargée de vapeurs méphitiques, il essuya

plusieurs accès de rhumatisme goutteux. Cette affection mixte passa bientôt de l'état aigu à l'état chronique, malgré les secours de l'art; enfin le malade se regardait comme définitivement incurable, lorsqu'il consulta un savant praticien qui le soumit au traitement suivant :

« Il était alors dans des souffrances continuelles ; les articulations du pied, du genou, du poignet et même du coude, étaient gonflées, raides, habituellement sans rougeur. Lors des mouvements, on y entendait des craquements semblables au bruit que fait l'amidon en poudre, quand on le comprime sous les doigts ; à diverses époques, surtout dans les températures humides et variables, les symptômes étaient plus prononcés : il survenait un peu de rougeur aux articulations, la douleur et le gonflement augmentaient. Pendant ce redoublement, qui durait quelquefois jusqu'à 6 semaines, le sommeil, les digestions étaient dérangés, et le système des forces généralement affaibli.

« Le traitement commença pendant un de ces paroxysmes. On fit prendre d'abord une cuillerée d'élixir de Gaïac de Mignard, chaque matin à jeun, dans un verre de décoction de saponaire, édulcorée avec deux onces de sirop de guimauve. Le malade ne pouvait manger que deux heures après cette prise ; le laitage, les acides étaient exclus de son régime ainsi que les végétaux frais et les fruits aqueux trop relâchants et en trop grande quantité.

« Cinq jours après, le malade prit une cuillerée, matin et soir, de l'élixir de Gaïac ; dix jours après cette dernière augmentation, il en prit une troisième à midi, et continua ainsi jusqu'à la fin du paroxysme ; de temps en temps, on lâchait le ventre, au moyen de lavements émollients avec de la graine de lin, et une cuillerée de bonne huile, et on faisait des onctions avec de l'onguent d'althea et de camphre sur les parties douloureuses.

« Après le paroxysme, on réduisit la dose de l'élixir à une cuillerée, matin et soir. Enfin, quand la convalescence fut

déclarée, le malade ne prit que la prise du matin. Depuis sa guérison, c'est-à-dire depuis deux ans, il se borne à en prendre de temps en temps comme préservatif. »

Observation XI

« *Sur une affection goutteuse dirigée sur les bras, les reins et les extrémités inférieures, qui empêchaient le malade de marcher et de pouvoir rester debout pendant plus d'une minute ; guérie par l'usage de l'élixir de gaïac dulcifié et les douches d'eau de Barèges*, etc. »

(Villette)

« A la fin de mars 1808, M. Magnier, de Bourg-Libre, près de Basle en Suisse, d'un bon embonpoint et de tempérament sanguin, apprit que je traitais particulièrement les affections goutteuses et rhumatismales avec quelque succès. L'état de souffrance dans lequel il vivait, et la grande faiblesse qu'il éprouvait depuis huit mois, par le fait d'une affection goutteuse héréditaire, lui avaient causé des engorgements dans les épaules, dans les bras, dans les jambes et dans les pieds, et une grande faiblesse dans les reins.

« Ce fut dans cet état que le malade se rendit à Paris pour me consulter. Après avoir bien examiné l'état présent et la cause de la maladie, je trouvai que toute l'articulation de l'épaule gauche était gonflée et douloureuse, que les muscles deltoïdes sus-épineux et sous-épineux, grand pectoral, biceps, etc..., étaient un peu racornis, et les bras et avant-bras pour ainsi dire collés contre le corps ; qu'on ne pouvait les en écarter plus de deux pouces, sans lui occasionner des douleurs jusqu'à se trouver mal. Ayant passé à l'inspection des extrémités inférieures, une chose bien remarquable, c'est que je trouvai la jambe droite atrophiée, et l'articulation du pied, gonflée et comme ankylosée : le dessus du pied très engorgé, tandis que celui du côté opposé ne présentait aucun engorgement à l'articulation, mais il n'y avait presque point de mou-

vement. La colonne vertébrale, si ce n'est sa grande faiblesse, ne nous a rien offert autre chose de remarquable.

« Je désespérai, au premier moment, d'après la gravité de la maladie, de la traiter avec succès, et je ne l'entrepris que lorsqu'il m'eût promis de faire tout ce que je jugerais convenable. Il se remit à ma discrétion.

« Je commençai le traitement par lui frotter, tous les soirs, les articulations de l'épaule et du bras gauche, ainsi que la colonne vertébrale, la partie moyenne des cuisses, jusqu'aux extrémités. Mes frictions étaient dirigées particulièrement sur les articulations. Elles étaient faites avec le liniment volatil. Ensuite je refrottais les articulations avec l'onguent d'althea, puis je trempais des compresses dans huit onces d'élixir de gaïac dulcifié, où j'ajoutais une cuillerée de liniment volatil et en enveloppais les articulations des genoux et des pieds seulement, et soutenais le tout d'un bandage contentif Tout le corps était couvert de flanelle, et, par dessus la flanelle qui couvrait le bras gauche, je faisais envelopper le même bras de taffetas gommé.

« Le malade prenait tous les jours trois verres d'élixir : un le matin à jeun, un après son dîner et le troisième en se couchant. Tous les jours il prenait une pinte de tisane de bardane. Après huit jours de ce traitement, il éprouva un peu de soulagement. Je lui fis recevoir à Tivoli, des douches d'eau artificielle de Barèges, et l'amélioration s'accrut visiblement. En sortant du bain, je faisais une seconde friction sur l'articulation de l'épaule gauche, simplement avec le liniment.

« M. Magnier, depuis longtemps ne transpirait plus. Le même jour qu'il fit usage de l'élixir de gaïac dulcifié, la transpiration reparut la nuit. Le bras gauche exécute, à peu de chose près, tous les mouvements.

« Il ne pouvait rester une minute debout, ni faire trois à quatre pas, et il se promène actuellement, à pied, une partie de la journée, et aujourd'hui, 8 juillet, il part pour son pays.

« Quoique la maladie ait cédé à l'effet des remèdes admi-

nistrés, et que l'extrémité supérieure, affectée seulement depuis un an, ait recouvré et son mouvement et sa force, les extrémités inférieures, affaiblies depuis 15 ans, par l'affection goutteuse, n'ont point encore recouvré toute la mobilité qu'elles doivent obtenir. Il se propose de revenir à Paris, dans un mois, pour continuer un second traitement et y chercher sa guérison.

« Cette observation doit encourager les goutteux à ne point s'abandonner à leur état de souffrance et à les mettre en garde contre les personnes qui prétendent qu'il n'y a rien à faire contre la goutte. »

Observation XII

Extraite des observations sur les consultations de MM. Barthez, Bouvard, Fouquet, Larry et Lamure, « *Sur une goutte sciatique dirigée avec infirmité radicale sur les organes urinaires.* »

« Monsieur, qui me fait l'honneur de me consulter, est âgé d'environ 65 ans ; il a servi 50 ans dans la cavalerie, et depuis ce temps, comme depuis sa retraite, en 1762, jusqu'à l'année 1779, il a joui constamment d'une bonne santé ; au commencement de cette année, il devint sujet à de fréquentes envies d'uriner, à ressentir en urinant beaucoup d'ardeur, et une petite douleur au bout du gland, et à perdre quelques gouttes de sang, en commençant à rendre des urines qui ne déposaient pas de sang. Il fit usage, jusqu'au mois de juin 1779, de divers remèdes tempérants, adoucissants et autres, dont l'usage diminua beaucoup cette maladie, qui néanmoins a persisté jusqu'à présent ; il n'a pas rendu de graviers ni de glaires, et ne s'est jamais plaint de douleurs dans la région des uretères ni des reins. Au commencement du mois de juin 1779, il fut attaqué d'une sciatique très violente qui ne lui laissait de repos ni jour ni nuit. On employa les saignées, les topiques émollients et narcotiques, un vésicatoire dont la plaie fut

entretenue longtemps, et d'autres remèdes qui le soulagèrent, jusque vers la fin du mois d'août, temps où ses douleurs devinrent extrêmement fortes et le retinrent fixé dans son lit. On lui fit prendre ensuite quelques bouteilles de tisane de caille-lait; ce remède l'échauffa beaucoup, lui fit rendre des déjections sanguinolentes. Il fut facilement guéri de ce flux auquel il avait paru disposé par une épidémie de dyssenterie, qui régnait alors dans le pays, et ensuite il fut soulagé de ses douleurs pendant quelque temps. Son mal ayant augmenté de nouveau au commencement de l'hiver dernier, il a été réduit à la diète blanche pendant cet hiver et le printemps. Ce remède ne lui ayant point procuré de soulagement, à la fin de cet hiver, on lui appliqua le moxa en trois ou quatre endroits de la cuisse; mais ce topique et les ulcères qu'il a produits, n'ont eu aucune suite avantageuse : le malade ne peut supporter le mouvement de la voiture la plus douce; il ne se nourrit que de laitage et de bouillon, et a entièrement perdu l'appétit; il a beaucoup maigri, l'extrémité affectée est beaucoup plus maigre que le reste du corps.

« D'après cet exposé, il paraît que la maladie des voies urinaires, à laquelle Monsieur est sujet, depuis un an et demi, a son siège principal dans la vessie, qui est affectée d'un ténesme sans catarrhe muqueux et dont les vaisseaux donnent du sang, dans les efforts que le malade fait pour uriner. L'âge avancé du malade et son genre de vie qui est devenu trop sédentaire, ont sensiblement déterminé la formation de cette maladie de vessie, ainsi que la sciatique dont il est cruellement tourmenté depuis longtemps. Cette sciatique a été produite et est entretenue par une congestion d'humeurs rhumatismales goutteuses, sur les parties voisines de l'articulation de la cuisse avec les os du bassin ; mais il n'est pas possible de fixer avec précision le siège que ces humeurs affectent principalement.

« Dans l'état actuel du malade, on doit sans doute borner la première attention aux indications que présente le traitement

de la sciatique. Les indications sont de rétablir autant que possible la liberté des déjections et excrétions naturelles, de faire des révulsions efficaces de la congestion habituelle des humeurs sur les parties souffrantes, et de travailler à résoudre les humeurs épaissies qui sont fixées dans les extrémités affectées ; lorsqu'on aura satisfait à ces indications, on s'occupera du traitement des voies urinaires ; on combat, par de puissants secours, les fortes attaques de pissement de sang qui pourront survenir ; on préviendra leur retour, en prévenant la congestion qui se porte sur ces organes, et en augmentant leurs forces constantes.

« D'après ces vues, je conseille au malade le régime et les remèdes suivants dont l'administration doit toujours être dirigée et modifiée suivant les circonstances :

« 1° Observer le meilleur régime pour la nourriture, et faire usage des remèdes tirés des végétaux ; pas d'aliments difficiles à digérer, ni de boissons échauffantes. Entretenir la liberté du ventre par des lavements émollients et laxatifs en cas de constipation. Favoriser la transpiration et user fréquemment de bains tièdes à température et durée réglées pour ne point causer d'échauffement ni d'évacuation sensible.

« 2° Après une purgation ordinaire, usage des remèdes apéritifs et résolutifs suivants : tant qu'il en aura besoin, le malade prendra 2 fois le jour, matin et soir, à des heures commodes : d'abord 3 onces, et ensuite 4 et 5 d'un mélange de parties égales de sucs de chicorée, de fumeterre et cresson et on ajoutera à chaque prise de ces sucs, depuis 15 jusqu'à 30 grains de tarre foliée. Après ces apéritifs médiocres, on usera de plus actifs, comme pourront être les pilules de savon dont on fera prendre de 20 à 30 grains, deux fois par jour, l'expression des cloportes à doses assez fortes pour exciter le cours des urines. A quoi l'on joindra chaque jour, le matin, un lavement avec huit ou dix onces d'une décoction de son et de plantes résolutives, comme : racine de chicorée, feuilles

de mille-feuilles, fleurs de camomille, etc... qu'il gardera le plus longtemps possible.

3° « Ne faire agir les topiques déjà employés qu'après avoir usé longuement des remèdes internes qui ont été proposés. Voir si la sciatique de Monsieur n'est point nerveuse produite par une humeur fixée dans le tissu cellulaire enveloppant le tronc et les rameaux du nerf sciatique, ce que l'on peut reconnaître par le trajet de la douleur et la semi-paralysie de l'extrémité affectée. Employer alors deux vésicatoires en travers, l'un au-dessus du genou, à l'endroit de la tête du péroné, l'autre à la partie inférieure externe du tibia, à quatre travers de doigt au-dessus de la malléole externe ; on entretiendra fort longtemps l'écoulement de ces vésicatoires, qu'on renouvellera même, dans le cas où on le jugera utile.

« 4° Exciter, s'il existe, le flux hémorrhoïdal et le rendre complet, si l'on juge que ce flux soit utile. Faire des fumigations et appliquer des émollients sur les tumeurs hémorrhoïdales qui seront développées et y appliquer enfin des sangsues.

« Si le malade a de fortes reprises de pissement de sang lui faire prendre du petit lait en forme de tisane, avec trois ou quatre gouttes de liqueur minérale d'Hoffmann. En même temps, il prendra chaque jour trois verrées et plus, par degrés, de la décoction suivante : racines de tormentille, deux onces ; feuilles d'aigremoine, une pincée ; esquisetum et sommités fleuries d'hypéricam ana, une demi-pincée ; faites-en la décoction dans 4 livres d'eau, réduites à un quart, et coulez pour l'usage. Adoucir cette solution avec du sirop d'althéa.

« Enfin augmenter les forces constantes des organes destinés à la sécrétion de l'urine, par des remèdes toujours appropriés. Entre ces remèdes, sont les eaux martiales légères, l'élixir de vitriol, à doses très modérées, l'extrait de baies de genièvre, etc. Le premier de tous doit être le quinquina, dont le malade prendra, deux mois de suite, chaque jour, matin et soir, 30 grains mis en bols, avec du sirop simple, en buvant

sur chaque prise deux ou trois tasses de petit-lait. Il continuera ces remèdes par intervalles ; on diminuera la dose suivant qu'il paraîtra indiqué. »

Observation XIII

« *Sur une humeur goutteuse dirigée spécialement sur la matrice, et qui, ensuite, s'est reportée à l'épaule gauche, guérie par l'élixir de gaïac de J. Mignard, et le quinquina.* (Villette).

« Madame de N..., âgée de 28 ans, d'un tempérament sanguin et pituiteux, me consulta, il y a environ 4 ans, pour une légère douleur qu'elle ressentait de temps en temps dans la région de la matrice. Cet organe distillait une grande abondance de sérosité. Après avoir pris tous les renseignements convenables, elle me déclara qu'il y avait environ 5 ans, elle avait eu une douleur au gros orteil du pied droit, avec inflammation. D'après plusieurs autres symptômes, je reconnus une affection goutteuse dont je ne pus la convaincre, car elle alléguait qu'elle était trop jeune pour avoir une semblable maladie. Je demandai à explorer la matrice : je la trouvai en bon état ; l'écoulement diminuait parfois, et, lors de la cessation, elle éprouvait des oppressions, quelquefois des douleurs dans l'épaule et à l'estomac.

« Je lui fis prendre pendant deux mois, 8 grains de sel essentiel de quinquina avant son dîner et, le soir en se couchant, 15 à 20 gouttes d'éther sulfurique dulcifié ; elle en éprouva quelque soulagement. Je lui défendis les bains universels, qu'elle prenait fréquemment, et qui sont toujours funestes aux goutteux.

« Au courant de mai 1807, elle eut une douleur très forte à l'épaule gauche, elle me fit appeler ; je lui fis envelopper la partie malade avec une flanelle ; je lui conseillai les pédiluves de savon et lui proposai l'usage de l'élixir de gaïac, mais elle s'y refusa.

« Contre mon avis, le lendemain elle fut prendre un bain

ce qui déplaça l'humeur, la porta au cerveau et lui tuméfia toute la face ; elle faillit périr d'apoplexie. On m'envoya chercher ; je n'eus rien de plus pressé que de lui faire mettre les pieds dans un bain animé de deux onces d'esprit de sel, où elle resta 20 minutes ; ensuite je lui fis prendre un petit-lait clarifié, édulcoré avec du sirop de violette, et saturé d'un gros de poudre tempérante de Sthall. Après tous ces moyens employés, la tuméfaction diminua graduellement, et l'humeur se fixa à l'épaule. Alors elle se décida à suivre mes avis et à observer le traitement que je lui avais conseillé; c'était de boire, par jour, trois ou quatre verres de tisane de trèfle d'eau, aromatisée avec de l'eau de fleur d'orange et sucrée avec le sirop de capillaire. Je lui faisais prendre avec cette boisson, tous les matins à jeun 20 grains de quinquina en poudre, et autant avant son dîner ; et, le soir à 9 heures, un verre d'élixir de gaïac dulcifié, et un second en se couchant.

« Ce traitement qu'elle a continué, pendant 4 à 5 mois, lui a procuré constamment une transpiration douce ; actuellement, elle n'éprouve plus aucune des indispositions dont nous avons parlé, et sa santé est parfaite. »

Observation XIV

« *Sur une affection goutteuse dirigée sur la matrice, guérie par l'usage du quinquina et de l'élixir de gaïac dulcifié.* »

(Villette et Desault) (1)

Madame de .... éprouvait depuis 4 ans des pertes assez considérables, qui avaient été précédées de flueurs blanches très abondantes, et succédées par une douleur au gros orteil du pied droit, qui avait duré plus de 2 mois ; mais, à la cessation des douleurs en cette partie, elle en éprouva de légères dans la région de la matrice. La malade était d'un tempé-

(1) Desault. — Dissertation sur la goutte et la méthode de la guérir radicalement. — Paris 1730.

rament sanguin, pituiteux, âgée de 35 ans ; elle avait eu 4 enfants, et avait consulté plusieurs personnes de l'art pour obtenir la guérison.

« On employa, pour arrêter la perte, les saignées du bras et les astringents, tant intérieurement qu'extérieurement. Cependant la perte et les douleurs ne faisaient que s'accroître, et la malade tombait dans un état de cachexie qui portait à croire qu'il y avait ulcère à la matrice, attendu que les flueurs blanches qui paraissaient pendant la suspension de la perte en rouge, avaient une couleur jaunâtre et verdâtre. Ce fut dans cet état que je fus consulté dans le courant du mois d'octobre 1807.

« Après avoir pris tous les renseignements que me donna la malade, j'explorai la matrice et ne trouvai rien qui pût faire soupçonner qu'il y eût ulcère à cet organe. Mon jugement la tranquillisa. Je l'assurai que ce n'était qu'une affection goutteuse dirigée sur cette partie, et, avec d'autant plus de raison que, plusieurs fois dans l'année, elle avait eu de légères douleurs dans les articulations des doigts et des coudes.

« Convaincu de l'existence d'une affection goutteuse, je lui fis prendre de suite des chemises de flanelle, et la mis à l'usage du quinquina, à la dose d'un gros par jour, divisé en deux parties égales ; la première à 8 heures du matin, la deuxième à midi, et après son repas, je lui faisais prendre une cuillerée à café d'élixir de gaïac dulcifié. Je lui posai un vésicatoire à la cuisse, qu'elle a gardé 5 mois. Elle ne vivait que de poulets rôtis, de côtelettes grillées, d'œufs frais et de potages au riz ; pour boisson, du vin de Bordeaux, trempé avec un peu d'eau, et tous les jours elle prenait trois petits verres d'eau de Spa. L'estomac, qui, depuis longtemps ne faisait plus ses fonctions, après deux mois de ce traitement, a repris un peu de son énergie, la transpiration, qui était supprimée, s'est rétablie. Dans trois mois, elle a éprouvé beaucoup de soulagement ; après le cinquième, la perte et les douleurs de la matrice ont totalement disparu.

« Ensuite de la cessation de tous ces accidents, elle a encore continué pendant deux mois le même traitement ; à présent elle prend tous les jours, après son dîner, une cuillerée à bouche d'élixir de gaïac dulcifié, pour soutenir la transpiration et pour faciliter ses digestions.

« Nous pensons que si l'on eût continué l'usage de la saignée, la malade en eût été la victime, d'autant plus que toutes les fois que la maladie a pour cause une suppression de la transpiration, ou une affection goutteuse ou rhumatismale fixée sur la matrice, la perte vient toujours de relâchement.

« Nous pensons aussi avec plusieurs auteurs modernes que la plupart des ulcères à la matrice, sont occasionnés par une affection goutteuse et rhumatismale, et même par une suppression de transpiration, et que c'est sous ce point de vue qu'il faut le plus souvent les considérer et les traiter. Si, au lieu de faire des injections relâchantes, on y faisait des injections toniques et fortifiantes ; si, au lieu de faire prendre intérieurement des débilitants et des relâchants, on y substituait les toniques et les sudorifiques ; et, enfin, si au lieu de bains tièdes, on faisait prendre ceux sulfureux, etc., on guérirait plus souvent ces maladies. En ce point, nous sommes flattés d'être du même avis que M. Desault et beaucoup d'autres praticiens. »

Observation XV

« *Sur un engorgement de la matrice dérivant d'une affection rhumatismale et goutteuse, accompagné de symptômes cancéreux.* » (Villette).

Je fus consulté en 1803 par Mme M..., que j'avais accouchée 3 fois. Un an après sa dernière couche, elle ressentit des douleurs dans les lombes, aux cuisses, aux genoux, et dans les seins. La malade était d'un tempérament sanguin ; elle avait toujours été bien réglée, mais, depuis un an, les règles étaient dérangées ; elle se plaignait de flueurs blanches

abondantes depuis cette époque. Cet écoulement était jaunâtre et quelquefois verdâtre, accompagné de douleurs plus ou moins fortes.

« Après avoir examiné la malade, je trouvai un engorgement considérable à la matrice ; les douleurs violentes qu'elle éprouvait dans cet organe me firent craindre qu'il ne s'y formât un ulcère. Je conseillai les bains, les injections, où je fis ajouter une solution calmante. A l'intérieur, je prescrivis l'extrait de ciguë, combiné avec des pilules de cynoglosse. Pour tisane, elle faisait usage d'eau de tilleul avec le sirop de fleur d'oranger, et une cuillerée de potion antispasmodique, les soirs en se couchant. Quinze à vingt jours se passèrent sans obtenir de soulagement. Je réunis plusieurs médecins en consultation : ils ne firent que confirmer le traitement commencé. Je continuai les mêmes moyens pendant 2 mois. La malade conservait son embonpoint. J'avais remarqué que ses douleurs étaient plus fortes lorsqu'elle sortait du bain ; alors je soupçonnai que la maladie pouvait résulter d'une affection rhumatismale dirigée sur la matrice.

« En effet, après plusieurs questions, j'appris que la malade couchait depuis 18 mois dans une alcôve très humide. Elle y avait ressenti, peu de temps après y avoir couché, une douleur à l'épaule qui avait duré 2 ou 3 mois au bout desquels elle avait totalement disparu ; et c'était depuis cette époque qu'elle avait commencé à éprouver de légères douleurs à la matrice, qui avaient continué d'augmenter, jusqu'au moment où je parle.

« Aussi je changeai le traitement : je supprimai les bains, je prescrivis ceux des pieds dans l'eau de savon ; j'appliquai deux vésicatoires aux jambes ; je les entretins pendant un mois. Je lui fis prendre deux cuillerées à café d'élixir de gaïac, l'une le matin à jeun, et l'autre le soir en se couchant, dans une décoction de bardane. A midi, je lui faisais prendre une cuillerée de potion antispasmodique. Les aliments étaient composés de bon bouillon et consommé, de poulets rôtis,

d'œufs frais, et de quelques pommes cuites. Je terminai le traitement par quelques légers purgatifs, ayant eu soin de toujours tenir le ventre de la malade libre. Avant la guérison, et en supprimant les vésicatoires, je lui établis un cautère à la jambe ; et après 6 mois de traitement, j'eus la satisfaction d'obtenir une guérison complète. »

Observation XVI

« *Sur un rhumatisme goutteux qui a occupé inclusivement toutes les différentes parties du corps, guéri par l'emploi du gaïac dulcifié.* » (Villette).

« Les premiers jours d'Août 1807, le sieur Bellanger, valet de pied de Madame la princesse de Borghèse, âgé de 35 ans, d'un tempérament sanguin, ressentit à la plante des pieds une chaleur brûlante, avec un engourdissement et des picotements dans les jambes et surtout dans les pieds. La douleur devint si forte dans cinq jours, qu'il ne pouvait plus les contenir dans ses souliers. Le 7 du même mois, la douleur se prolongea jusqu'à la partie moyenne de la cuisse droite ; le 9, elle se reporta à la cuisse gauche, de manière que la douleur s'étendait depuis les extrémités inférieures, jusqu'à la partie moyenne des deux cuisses ; les points les plus douloureux se faisaient sentir aux genoux, aux jarrets et aux chevilles des pieds. La douleur fut fixe et continuelle à ces parties, près de deux mois. Pendant tout ce laps de temps, le malade fit usage de boisson d'une décoction de sureau et de bourrache : il prit, pendant 15 jours, des bains universels tièdes, d'une heure chaque, qui ne lui ont procuré aucun soulagement. Lorsque le malade était dans le bain, les douleurs se calmaient, et, lorsqu'il en sortait, elles redevenaient plus fortes. Après 5 ou 6 bains, elles se portèrent en partie aux mains, aux bras, aux épaules, à la tête et dans l'intérieur du corps. Alors les digestions ne se faisaient plus : le malade, pour les faciliter, prenait, plusieurs fois par jour, de l'eau de Cologne étendue dans de

l'eau, qu'il sucrait avec du sirop de guimauve ; les douleurs ne faisaient que s'accroître.

« Le malade me consulta les premiers jours d'octobre 1807 ; je le mis à l'usage d'une tisane composée de saponaire édulcorée avec le sirop de capillaire. Je lui fis prendre, le premier jour, deux cuillerées à bouche d'élixir de gaïac dulcifié ; la première, le matin à jeun, la deuxième, le soir en se couchant, avec trois bains de pieds par jour, dans lesquels je faisais ajouter une forte poignée de sel marin. Il restait un quart d'heure dans chaque bain. Le deuxième jour, j'augmentai la dose d'élixir de gaïac d'une cuillerée à bouche ; le troisième, la douleur de tête et celle du cou et des bras était si violente qu'il ne pouvait même pas se retourner dans son lit. Je lui appliquai un vésicatoire volant entre les deux épaules ; il prit, de plus, une quatrième cuillerée d'élixir. Les sueurs furent, la nuit, si abondantes, que ses couvertures et matelas furent tous pénétrés. — (Pendant le traitement, elles ont toujours été considérables).

« Le 5, au matin, j'eus la satisfaction de le trouver beaucoup moins souffrant : je continuai la même dose d'élixir, et, comme sa douleur à l'épaule gauche était encore violente, je lui appliquai un second vésicatoire volant sur cette partie.

« Le 6, l'amélioration fut visible jusqu'au 11 ; il continua à prendre cinq cuillerées d'élixir et sa tisane de saponaire. Alors, voyant qu'il éprouvait encore des engourdissements et des douleurs aux deux bras, je lui mis un vésicatoire volant à chaque bras ; le 12, au lever de l'appareil, le malade ne ressentant presque plus de douleur à la tête, ni aux épaules, ni aux bras et avant-bras, même dose d'élixir, même tisane.

« Le 13, au matin, il ne ressentait plus aucune douleur, mais bien un engourdissement, un picotement à la cuisse gauche, comme si c'eût été des fourmis ; cet état me détermina à lui appliquer un large vésicatoire volant sur cette partie. Le lendemain, au lever de l'appareil, les douleurs furent totalement dissipées ; il continua encore ce jour-là, comme il avait

fait dans les précédents, le même régime et les mêmes médicaments.

« Pendant le traitement, je le purgeais tous les cinq jours avec de l'opiat de gaïac, à la dose d'un gros, qu'il prenait le matin à jeun. Sa nourriture, pendant son traitement, était composée d'aliments légers, et je lui avais interdit le laitage et les acides. Il a repris son service le 24 du même mois, et jouit actuellement d'une bonne santé.

CONCLUSION

En terminant cette étude rétrospective sur la diathèse goutteuse au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, nous voyons qu'à cette époque, les nombreux auteurs qui ont étudié cette affection en ont déjà entrevu les causes principales, à savoir :

1° Les excès de toute sorte ;

2° Une vie trop sédentaire ;

3° La présence d'une matière inconnue pour eux, et qu'ils attribuent aux causes les plus diverses, c'est-à-dire « à la dégénérescence des fluides où prédomine la substance calcaire. »

Ils ont aussi compris :

1° La nécessité d'une thérapeutique sévère, dans laquelle, en dehors d'une hygiène bien réglée, il faut admettre les médicaments permettant la dépuration du sang, l'élimination de ferments anormaux, et la circulation des organes sécréteurs, rein ou glandes sudoripares ; c'est pourquoi ils préconisent si fort l'usage du gaïac, qui est un sudorifique puissant, et celui de stations thermales, si vantées à l'époque.

2° L'utilité d'augmenter la tonicité musculaire et de

favoriser le libre cours du sang dans les capillaires.

Toutefois, qu'il nous soit permis de leur adresser quelques critiques :

1° D'avoir posé en principe trop absolu que le manque de transpiration est une cause essentielle de la goutte ; car, il se peut que des malades, atteints de cette affection, aient été préalablement sujets à une abondante transpiration, qui, tout en étant très favorable à l'élimination de l'acide urique, peut aussi ne pas exister chez un sujet goutteux, même après ses accès.

2° De n'avoir pas reconnu la nature de ces matières qu'ils qualifiaient des dénominations les plus variées ; mais leurs recherches ne furent alors pas assez complètes, ce qui les entraîna dans de curieuses théories et de nombreuses erreurs.

3° D'avoir fait une entité morbide de chacun des divers symptômes de la goutte, suivant qu'elle affectait telle partie du corps.

4° Enfin de n'avoir pas assez compris que toutes les cellules de l'organisme concourent à cette maladie lorsqu'elles sont attaquées, et de n'avoir porté leur attention que sur les lésions d'un organe en particulier.

Doit-on, pour ces raisons, incriminer l'ignorance de nos ancêtres et les laisser dans l'oubli ? Non, certes, ce serait mal reconnaître leurs efforts. Nos maîtres actuels, pour leurs découvertes, se sont servis et des vérités et des erreurs des anciens : — des vérités pour poursuivre leurs recherches et établir

de justes théories ; — des erreurs, pour se prémunir eux-mêmes contre celles dans lesquelles ils auraient pu tomber.

Nous ne croyons pas davantage qu'il faille rejeter complètement les sages précautions d'hygiène qu'ils exigeaient. Nous admettons qu'ils ont été parfois excessifs, mais leur intention était louable. Les « bains universels, lavements, cautères et purgations », qu'ils préconisaient avec tant d'insistance, nous font songer aux judicieuses critiques de Molière, et, non sans raison. Toutefois, si nous nous en rapportons aux observations ci-dessus citées, nous ne pouvons nier que ce traitement produisait de bons effets, et, nous croyons qu'employé avec discernement, il serait efficace dans les divers cas de goutte.

Quant au gaïac, pourquoi le rejeter complètement ? Il est vrai que la thérapeutique actuelle, basée sur les découvertes, chez les goutteux, de l'acide urique et des urates, a opposé, à la formation et au développement de ces derniers, des agents énergiques, et qu'elle a favorisé l'élimination relativement rapide de ces concrétions douloureuses. Cependant, bien que l'on emploie avec succès, suivant les cas, l'iodure de potassium et de sodium, les alcalins sous forme de : salicylate de soude, bicarbonate de soude, carbonate de lithine ; le colchique, qui, à notre époque est considéré comme le traitement spécifique de la goutte, il faut admettre, d'accord avec nos maîtres actuels, que ces divers médicaments ne sont efficaces

qu'autant que la fluxion articulaire s'accompagne de mouvement fébrile et de sudation.

Or, en associant le gaïac et le colchique en des proportions déterminées, il serait possible que l'on pût entretenir l'activité des sécrétions urinaires, prévenir la formation des tophus, et provoquer une élimination plus rapide de l'acide urique par les reins et les glandes sudoripares. Enfin, peut-être le gaïac atténuerait-il l'irritation produite par le colchique et ses effets parfois toxiques ?

Nous ne voulons pas dire par là que l'efficacité de ce dernier ne soit pas complète, lorsqu'il est administré seul : de nombreux travaux faits à ce sujet nous interdisent une telle témérité. Toutefois, étant donné l'évolution de la diathèse goutteuse, il nous est permis de croire que le malade ne saurait être qu'avantageusement soulagé par une abondante transpiration, après l'accès goutteux, et dans l'intervalle même de ces accès, transpiration qui rendrait plus facile l'élimination de l'acide urique et des urates.

Vu :
Le Professeur :
BRISSAUD.

Vu :
Le Doyen :
DEBOVE.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris :
L. LIARD.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN BOURDIGNÉ. — Histoire de la province d'Anjou, 1529.

SCHENKINS.—Observationum medicorum variorum, Libri VII, Francfort, 1609.

SYDENHAM. — De podagra et hydrope, Londres, 1683.

DESAULT (Pierre) (de Bordeaux). — Dissertation sur la goutte et la méthode de la guérir radicalement, Paris, 1730.

VAN SWIETEN. — Commentaria, 1764.

COSTE. — Traité pratique de la Goutte, 1764.

PAULMIER. — Traité méthodique et dogmatique de la goutte, Angers, 1769.

DESAULT (de Paris). — Dissertation sur la goutte, Paris, 1780.

LIEUTAUD. — Matière médicale. Précis de Médecine pratique.

BUCHOZ. — La Médecine pratique.

BARTHEZ (P.-J.). — Traité des maladies goutteuses, Paris, 1802.

LEROY (Alphonse). — Manuel des goutteux, 1803.

VILLETTE (G.). — Conseils aux goutteux et rhumatisants, Paris, 1808.

GARROD. — Med. Chirurgical Transactions, 1848.

BENCE-JONES. — A treatise on gravel calculus and gout, etc. (*Med. Times and Gaz.*, 1865, t. 1, p. 407).

LECORCHÉ. — Traité théorique et pratique de la goutte, 1884.

DIEULAFOY. — Pathologie interne.

COLLET. — Précis de pathologie interne.

DELPEUCH. — Histoire des maladies : la goutte et le rhumatisme, 1900.

Sens. — Imprimerie MIRIAM, 1, Rue de la Bertauche

Sens. — Imprimerie MIRIAM 1, rue de la Bertauche